

LE PEUPLE FRANÇAIS

REVUE D'HISTOIRE POPULAIRE



- LES BAGAUTES ● LES IMPRIMEURS (XVII^e)
- LA GRANDE INSURRECTION CANAQUE
- LA VIE DES MARINS DU ROI (XVII^e - XVIII^e)

20

Trimestriel - 4 Francs — Octobre - Déc. 1975



La révolte des esclaves noirs à Saint-Domingue

Cliché L.P.F.

Adressez votre correspondance à :

LE PEUPLE FRANÇAIS

B. P. 26

92190 MEUDON

ATTENTION : L'augmentation des tarifs postaux nous contraint de vous demander une enveloppe timbrée pour toute demande de renseignements.

Notre couverture : Guerriers Bagaudes.
Cliché L.P.F.

Photos ci-contre : Les colonialistes se déplacent...
(Clichés L.P.F.)

« Le Peuple Français » est une revue sans but lucratif, indépendante financièrement et politiquement, animée par une équipe de rédacteurs bénévoles et non rétribués.

Les numéros 1 à 14 sont épuisés.

Les numéros 15-16 sont disponibles au prix de 3 francs l'unité.

Les numéros 17-18-19 le sont au prix de 4 francs l'unité.

(Envoi dès réception du règlement)

SOMMAIRE

Les Bagaudes (III ^e -V ^e siècle)	p. 4
Pourquoi l'orthographe	p. 8
Les Canaques (1878-1879)	p. 11
Les Maillotins (XIV ^e siècle)	p. 16
La vie des marins du roi (XVII ^e -XVIII ^e) ..	p. 17
Les compagnons imprimeurs	p. 21
L'affiche rouge	p. 26
Notes de lecture	p. 28
La censure	p. 30
Une séquestration au XIV ^e siècle	p. 31

Pour alléger notre travail administratif **bénévole**, tout article non publié ne pourra pas être renvoyé à son auteur.

« LE PEUPLE FRANÇAIS » Revue d'Histoire Populaire

Directeur : Gilles RAGACHE

Secrétariat - correspondance :

« LE PEUPLE FRANÇAIS », B.P. 26 92190 MEUDON

Imprimerie Hérissey — Evreux

Commission paritaire : 51180.

Dépôt légal 4^e trimestre 1975

Tous droits de reproduction des articles réservés, sauf accord avec la rédaction.

Editorial

Dès 1364, des navigateurs dieppois abordèrent les côtes de Guinée et y fondèrent un comptoir commercial « Le Petit Dieppe ». Par ce geste, les Français s'engageaient dans un long processus de colonisation puis de décolonisation pas encore terminé de nos jours.

Ce qui au début reste affaire de marins et de commerçants hardis est vite repris en main par les souverains (François I^{er} encourage la colonisation du « Canada »), par le clergé et par tout l'appareil d'Etat. Création de comptoirs, de colonies, explorations de régions nouvelles sont pour les Européens l'occasion de multiples affrontements armés, débouchant sur des querelles dynastiques, politiques, diplomatiques et religieuses. Portugais, Espagnols, Français, Anglais, Hollandais rivalisent sur tous les continents du XVI^e au XIX^e siècle. Le sang coule à flot. Sang des indigènes qui résistent les armes à la main à cette conquête impérialiste. Sang de marins, de paysans et d'ouvriers des métropoles que l'on fait combattre pour des intérêts qui ne sont pas les leurs.

Au début du XX^e siècle, ces empires sont à peu près stabilisés, le partage est accompli et le souci des colonisateurs pendant 75 ans va être de consolider les positions acquises contre de nouveaux impérialistes aux dents longues (Japon, Italie, U.S.A., Allemagne). Mais la tâche principale est d'étouffer par tous les moyens un formidable mouvement de libération. Dès 1900, les impérialistes sont contraints de s'unir (y compris les Russes et les Japonais) face au peuple chinois (Les Boxeurs P.F. n° 16) pour éviter la défaite.

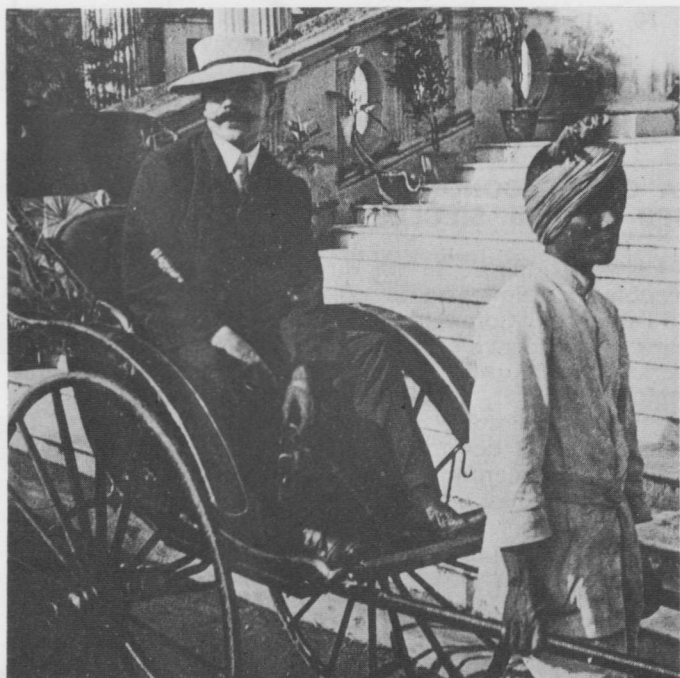
L'Empire colonial français n'échappe pas à la règle. Tout en réprimant par la force toute tentative de révolte, il impose partout, avec plus ou moins de succès, des lois, une monnaie, une administration, une langue, une religion identiques.

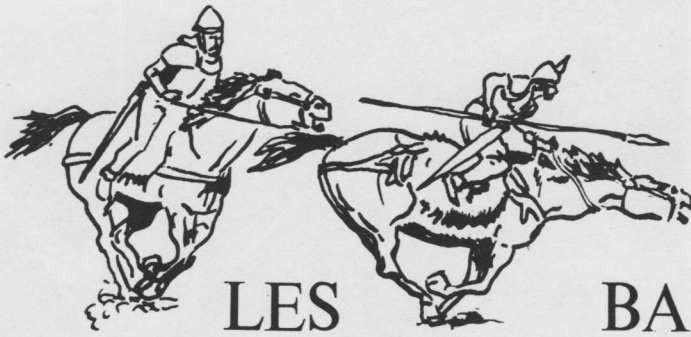


Un mouvement général d'insurrection se dessine contre cette oppression : Le Rif (1921), Madagascar (1947), l'Indochine, l'Algérie... Tous les gouvernements de l'Etat français hésitent, louvoient, replâtent. L'Empire français devient « l'Union française » (louée par Maurice Thorez), la guerre d'Algérie coupe la France en deux blocs hostiles et provoque des divisions dans les organisations ouvrières françaises.

A partir de 1960, « la Communauté française » et ses avatars, les gouvernements fantoches, parviennent à sauver encore les intérêts colonialistes français. Depuis, tout s'effrite ; il est devenu clair pour tous que l'émancipation des peuples colonisés est un mouvement irrésistible, historique, qui ne peut être que retardé mais non évité.

L'Etat a camouflé les derniers lambeaux de l'empire en T.O.M. et D.O.M. où l'agitation autonomiste et indépendantiste croît d'année en année (Guadeloupe, Comores, Afars et Issas, etc.). « Le Peuple Français » a déjà consacré des articles au fait colonial et à ses conséquences. Il continuera de le faire avec votre aide. Les lettres des soldats des armées coloniales, les documents, les récits d'actions de solidarité ou de répression, les témoignages des habitants des régions soulevées nous seront précieux. Songez à nous les envoyer pour que nous puissions modestement à écrire **sans complaisance** l'histoire du monde colonial français qui fait **malgré nous** partie de notre propre histoire.





LES BAGAUTES



D'aucuns présentent les Gaulois comme des « Français moyens » épris de justice et d'indépendance ; bref, des individus pleins d'idées, vantards quelquefois, lâches à l'occasion mais participant tous de la même « famille »... C'est ainsi qu'*Astérix* est devenu en quelques années le symbole de « l'esprit national », entendez chauvin et cocardier qui habite, paraît-il, chaque Français. Malheureusement, cette vision des Gaulois est bien idéalisée. N'allons pas chercher un quelconque éclaircissement du côté des revues spécialisées et des manuels du primaire et du secondaire de ce que fût leur véritable histoire. Elle est enfouie dans le silence poussiéreux des bibliothèques et dans les profondeurs du sol... C'est pourquoi dans le numéro 1 du *Peuple français*, nous avons intitulé un article : « La paix romaine : 120 ans d'insurrections gauloises. » Voici l'une des plus longues et puissantes rébellions paysannes de la Gaule qui ne dura pas moins de... deux siècles !

120 ANS D'INSURRECTIONS

Il était une fois un pays qui s'appelait la Gaule. Et ce pays était si riche qu'il attisa les convoitises de la Rome impérialiste. Avec ses 15 millions d'habitants* (environ), ses terres céréalières, sa métallurgie de qualité et ses itinéraires sûrs, la Gaule ne pouvait qu'attirer les négociants romains.

De 58 à 54 av. J.-C., la guerre embrasa les campagnes gauloises (1). César cherchait à ouvrir aux chevaliers-publicains (2) les grandes voies commerciales de l'Occident. Septembre de l'an 52 av. J.-C., Alésia capitulait. Mais la guerre continua. Une résistance sporadique s'installa. Elle devait être bientôt brisée par les atrocités de l'armée romaine et les divisions des Gaulois. En quelques années, 700 000 Gaulois s'étaient faits tués en combats réguliers ou massacrés en dehors des champs de bataille pour sauvegarder leur indépendance. Jusqu'en 70 après J.-C., des millions de Gaulois se sacrifièrent pour leur libération. Après cette date, les classes dirigeantes gauloises firent cause commune avec l'envahisseur. Les nobles, les riches propriétaires fonciers, les négociants et l'élite municipale allaient prêter main-forte à l'occupant. Ces privilégiés se montrèrent prodigues des sommes issues du labeur campagnard. Les portaria (douanes, octrois et péages de toutes sortes...) et les vectigalia (lourde rente foncière) écrasaient de leur poids le peuple. Dès lors, la lutte allait devenir celle des esclaves, des serfs et des artisans gaulois contre leurs oppresseurs gallo-romains. Une sorte de guerre entre plébéiens et riches...

* A l'époque l'Italie romaine comprenait 7 à 8 millions d'habitants.

(1) Voir encadré n° 1.

(2) Hommes d'affaires chargés de l'adjudication de tous les travaux publics et de la perception de l'impôt. Ils bâtirent de formidables fortunes en détournant les fonds publics.

LA PAIX ROMAINE

- 58 av. J.-C. Début de la « guerre des Gaules » par César.
- 57 av. J.-C. Les cités belges s'allient contre César. Rébellion des peuples alpins.
- 56 av. J.-C. Les **Vénètes** prennent les armes.
- 55 av. J.-C. César écrase les **Usipètes** et les **Tunctères**.
- 54-52 av. J.-C. Révolte des **Eburons**, des **Nerviens**, des **Trévires** et des **Carnutes**.
- 52 av. J.-C. César défait les **Morins** et les **Eburons**.
Guerre d'indépendance. Massacre des négociants romains par les **Carnutes**. L'Arverne **Vercingétorix** à la tête d'une coalition gauloise : **Senons**, **Parisii**, **Pictons**, **Cadurques**, **Turons**, **Aulergues**, **Lémovices**, **Auctes** et peuples de l'océan.
- 51 av. J.-C. Campagnes de César contre les **Bituriges**, **Carnutes** et **Bellovaques**.
- 39-38 av. J.-C. Soulèvement gaulois.
- 28-13 av. J.-C. Soumission des **Astures** et **Cantabres**.
- 25-14 av. J.-C. Soumission des peuples alpins.
- 21 apr. J.-C. Les **Turons**, les **Andecaves**, les **Trévires** et les **Eduens** se révoltent contre la lourdeur du tribut.
- 68 apr. J.-C. **Vindex**, gouverneur de la Lyonnaise, soulève plusieurs peuples de Gaule contre **Néron**.
- 68-69 apr. J.-C. Les cités du nord-est en rébellion.
- 70 apr. J.-C. Les cités gauloises désunies. Répression du mouvement insurrectionnel.
- 283 apr. J.-C. Apparition du mouvement des **Bagautes**.



LA CRISE ECONOMIQUE ET SOCIALE DES II^e ET III^e SIECLES

Les invasions de la fin du II^e siècle après J.-C., les troubles politiques et la crise successorale à la mort de l'empereur Commode (180-192) précipitèrent la Gaule dans la décadence économique et le déséquilibre social. Depuis Marc-Aurèle (161-180), l'économie gallo-romaine était en déficit. La Gaule achetait plus aux autres parties de l'empire qu'elle ne leur en vendait. La consommation des matières premières et des produits agricoles augmentant et la production intérieure ayant atteint son plafond, l'empire romain importait sans

pouvoir compenser le déficit par une exportation de produits finis. En outre, le déficit fut aggravé par les dépenses militaires devenues improductives avec l'arrêt de l'expansion du territoire donc du pillage économique : Ce processus amena vers le milieu du II^e siècle après J.-C. la contraction du marché intérieur. En effet, chaque riche négociant se voyait contraint pour faire face aux menaces de guerre pesant sur les transports et les échanges de stabiliser sa fortune en acquérant des terres. Ce regroupement des biens fonciers eut pour conséquence l'appauvrissement des classes moyennes : paysans libres, petits artisans et commerçants. Appauvrissement d'autant plus dramatique que les prix augmentèrent par suite de la diminution des marchandises disponibles.

Pour remédier à la crise, l'empereur Septime Sévère (193-211) confisqua les biens et aggrava les charges des riches propriétaires terriens de Gaule. En s'appuyant sur l'armée, Rome favorisa une nouvelle classe sociale dirigeante. Afin de pourvoir les nombreux postes subalternes créés, on recruta parmi les anciens centurions (4), ce qui augmentait les risques de « pronunciamiento ». Chaque groupe d'armée régionale pensait servir ses intérêts en poussant à l'empire son chef, avec l'espoir d'en obtenir de nombreuses nominations de fonctionnaires. Le fonctionnarisme militaire mettait l'Etat à la merci des cliques d'aventuriers. Deux siècles durant, la Gaule servit d'arène aux prétendants au trône. D'innombrables empereurs furent proclamés mais tous périrent assassinés par leurs compétiteurs.



LA CRISE GENERALE

La crise générale de l'empire s'amplifia au III^e siècle après J.-C. Les impositions écrasant le peuple entraînaient leur cortège de misères et de souffrances.

Pour comble, les Germains, en 275, envahirent la Gaule. Ce qui se passa fut effroyable. Les campagnes furent dévastées comme au temps de Jules César. Des milliers de paysans furent, du jour au lendemain, privés de leur maigre patrimoine. Ruines et désolation... Parmi ceux qui avaient échappé aux massacres, certains renoncèrent, faute de moyens, à rester sur place. On ne récoltait plus et le bétail dépérissait.

La famine fauchait les vies. Partout, le brigandage sévissait. Quant à l'armée romaine (à 90 % composée de non-latins), elle traversait une profonde crise de démoralisation. Les soldats mécontents de leurs conditions de vie ne pensaient plus qu'au pillage. De nombreuses mutineries éclatèrent, et les déserteurs vinrent grossir les rangs des paysans ruinés et les bandes de brigands. Des unités au complet prirent ainsi le large. Dans le peuple, on préféra souvent se réfugier dans des régions difficiles d'accès. Par contre, ceux qui ne purent quitter leur village durent acquitter un surcroît de charges pour compenser les pertes aux cours de transports, l'administration gallo-romaine exigea des paysans qu'ils lui fournissent denrées et équipements divers. Sans compter les levées en espèces pour la solde des troupes. En définitive « la Gaule croupissait dans la servitude. Elle ne savait plus ce que signifiait le mot liberté ».

Aussi ne nous étonnons pas si, dès la fin du II^e siècle, la réaction des classes pauvres fut massive. La révolte de Maternus débuta à cette époque.

L'EPOPEE DE MATERNUS ; LA PREHISTOIRE DES BAGAUTES

Maternus était un soldat romain stationné en Gaule. Avec quelques-uns de ses compagnons, il déserta au cours de l'année 186. En l'espace de peu de temps, il rassembla de nombreux mutins. On les vit alors s'abattre sur les régions, piller les riches demeures et les villes, traverser les villages avec leur butin et disparaître. Lorsque ses soldats possédèrent des armes en quantité suffisante, il recruta d'autres hommes. Au bout de quelques mois, les officiers de l'armée romaine les considèrent à juste titre comme des ennemis et non plus comme des « brigands de grand chemin ». Cette armée de déserteurs dirigée par d'excellents tacticiens devint si puissante qu'elle assiégea les plus grandes villes avec succès. Souvent, sa victoire était assurée par les troupes locales gagnées d'avance à son combat contre l'injustice. Il n'était pas rare que lors d'un coup de main en ville, Maternus prenne la décision d'élargir les prisonniers. En leur promettant des cadeaux, une part des prises, l'impunité de leurs forfaits et sa considération, il réussit à se les attacher. Par contre, les anciens détenus s'obligèrent à respecter les biens des pauvres gens, sinon ils étaient exécutés pour manquement à la discipline.

Sa renommée grandissait de jour en jour. Si bien que les opprimés de Gaule et d'Espagne rejoignirent en grand nombre son armée. De toutes parts accouraient les esclaves, les fermiers ruinés et les paysans dépouillés. A l'évocation de son nom et de ses exploits, les cœurs meurtris par les souffrances quotidiennes reprirent espoir. Dangereusement menacés, les privilégiés gallo-romains réagirent. Ils tentèrent de faire croire que Maternus n'était qu'un sanguinaire bandit. Mais les échecs répétés du gouverneur de la Lyonnaise (5) à mettre un terme à ses activités, devaient bientôt prouver la fallacité d'un tel jugement. D'autant plus que de nombreux domaines tombèrent aux mains des insurgés. Des propriétaires terriens furent dépossédés et, à leur tour, réduits à l'esclavage tandis que leurs sujets se partageaient leurs biens. Mais cette armée composée de déclassés et d'anciens militaires devait se désagréger. Certains sous-officiers rêvaient de gloire pour leur chef. Aussi délaissèrent-ils Maternus avec l'idée d'assassiner l'empereur Commode résidant à

(4) Officier subalterne commandant environ 100 hommes.

(5) Gaule celtique qui prit sous Auguste (27 av. J.-C.-14 ap. J.-C.) le nom de Lyonnaise. Cette province comprenait la Bretagne, la Normandie, le centre du Bassin Parisien, la Bourgogne et la région de Lyon.

Rome. Leur dessein réalisé, ils appelleraient Maternus pour l'introniser. Cependant, ils échouèrent. Ils ne pouvaient, sans objectifs révolutionnaires, que verser dans le terrorisme. A ces tendances teintées d'individualisme aristocratique, s'opposaient des tendances démocratiques. A l'idée d'être commandés par un « empereur », les paysans pauvres et les esclaves engagés dans les troupes de Maternus conspirèrent contre ce dernier. Trahi, il fut capturé et décapité.

La plupart des historiens ne voient dans l'épopée de Maternus que de simples opérations de brigandage. Afin de clore cette polémique, laissons parler Bulla, chef d'une « bande de brigands », qui, au début du III^e siècle, pilla l'Italie. Arrêté, il donna les raisons de son action à un centurion : « *Dites à vos maîtres que s'ils désirent arrêter le brigandage qu'ils nourrissent les esclaves.* »

Le mouvement continua... Quelque vingt ans plus tard, vers 216, un général romain fut envoyé en Gaule à la tête de quatre légions (6), afin d'exterminer les « *dissidents et les rebelles* ». Malgré leur nombre imposant, les forces gouvernementales ne remportèrent point d'éclatantes victoires. Et les « *dissidents* » continuèrent à opérer et à faire trembler les nantis. La raison était que le recrutement se faisait dans le peuple gaulois qui soutenait les révoltés. Chaque village représentait un gîte pour les résistants ; chaque maison citadine un centre pour préparer des coups de mains. Peu à peu, les déshérités s'étaient constitués en une sorte « *d'armée populaire* », avec ses corps réguliers et ses détachements légers de partisans. D'agriculteurs écrasés par la « *fatalité* », ils s'étaient transformés en *soldats-paysans*. Si l'on n'emploie pas le nom de Bagaudes à cette époque, c'est tout simplement qu'il y avait des chefs romains à leur tête, anciens compagnons de Maternus.

L'ORIGINE DU NOM « BAGAUCES »

Les défenseurs des oppresseurs instituèrent la confusion, dès le III^e siècle, entre le mot « *bagaudes* » et celui des bandits. Il semble qu'au cours des années, la population gauloise attribua ce sobriquet aux résistants à l'occupant romain. Ce mot d'origine celtique signifie « *réunion du peuple* » ou mieux « *république des insurgés* ». Il confirme l'idée que les paysans gaulois se sont dotés d'une organisation démocratique avec assemblées fréquentes et... « *tumultueuses* ». Eutrope (7) nous livre que « *des paysans sous le nom de bagaudes, nom qu'ils donnent à leur Parti, soulevèrent la Gaule* ». Un prêtre marseillais, Salvien, plus explicite, révèle les causes de la « *bagaudicae* » : « *nous appelons rebelles, nous appelons scélérats des hommes que nous avons réduits à la nécessité du crime. En effet, comment sont-ils devenus bagaudes, si ce n'est par notre injustice.* »

DES ZONES LIBERÉES AVEC LE PEUPLE POUR GOUVERNANT

En 268, profitant de la confusion générale, Piavonius Victorinus, un riche gaulois, se proclama empereur. Il leva une armée et mit le siège devant la cité d'Autun, centre de l'action pro-romaine. Après sept mois de siège, la ville se rendit pour être sacquée. On y signale pour la première fois des Bagaudes. Les troupes de Victorinus étaient, en effet, composées de paysans gaulois. Eutrope mentionne que ceux-ci comprenaient « *des bergens et des brigands* ».

Mais c'est aux environs de 283-284 que les Bagaudes deviennent une jacquerie organisée et autonome. Ce sont les calamités du milieu du III^e siècle (dévastation des campagnes, poids des impôts, etc.) qui accentuèrent le développement de ce mouvement de révolte

LES INVASIONS

- 233-34 apr. J.-C. Les **Alamans** pénètrent jusqu'aux champs décumates (1).
- 253-54 apr. J.-C. Les incursions Franques et Alamanes se multiplient. Les principales défenses du limes (2) ont rompu. Nouvelle invasion **Goth.**
- 259-60 apr. J.-C. Nouvelles invasions germaniques.
- 286 apr. J.-C. Incursions des pirates **Chauques, Frisons et Francs** dans les cités burgondes.
- 298-99 apr. J.-C. Suisse et Alsace envahies par les **Alamans.**
- 306 apr. J.-C. Lutte de **Constantin** contre les **Francs.**
- 313 apr. J.-C. Nouvelles campagnes dans le Rhin inférieur contre les **Francs.**
- 363 apr. J.-C. Les « **Barbares** » enfoncent toutes les frontières.
- 367 apr. J.-C. **Saxons et Francs** menacent les côtes de la Manche.
- 377-78 apr. J.-C. Les **Alamans** envahissent l'Alsace.
- 406-9 apr. J.-C. Invasion des **Vandales, Suèves, Alains, Burgondes** jusqu'aux Pyrénées. Les **Wisigoths** en Aquitaine.
- 451 apr. J.-C. Les **Huns** franchissent le Rhin.
- 453 apr. J.-C. Mort d'**Attila.**

(1) (2) Territoires romains entre le Rhin et le Danube (I^{er} - III^e siècle après J.-C.) protégés par des fortifications (limes) contre les Germains.

sociale. C'est alors, qu'exaspérés, les paysans s'armèrent d'instruments de labour, incendièrent et dévastèrent beaucoup de domaines, de bourgades et de villages. Ils massacrèrent leurs maîtres qui, glacés d'effroi, se réfugièrent dans les cités. A l'instigation de deux officiers romains, Amandus et Aélienus, certaines bandes inorganisées se constituèrent en armée paysanne. D'après Mamertin, « le laboureur se fit fantassin et le berger cavalier ». Leur quartier général se situait sur une presqu'île au confluent de la Marne et de la Seine. De cet accès facile à défendre, les troupes d'Amandus partaient à l'assaut des riches domaines parisiens et des centres urbains. Par petits groupes, ils accomplissaient des raids, ce qui désorientait l'armée romaine habituée aux combats réguliers. Ils tendaient ici des embuscades, là ils surprenaient des postes romains, là encore, ils faisaient diversion et frappaient ailleurs. Le travail des bagaudes, d'autre part, était facilité par le faible effectif des légions occupées à retenir les « *barbares* » sur les frontières rhénanes. Parmi les victimes des bagaudes, A. Marcelin cite le tribun (8) des écuries, Constantien, qui périt dans un traquenard.

Pendant l'été 286, l'empereur Dioclétien (284-305) envoya l'énergique et expéditif Maximien. Celui-ci divisa les secteurs révoltés en postes militaires afin d'isoler les bandes de bagaudes et les battre les unes après les autres. Sans chef et sans armes, les groupes isolés ne tardèrent pas à être écrasés. Maximien en fit un massacre. Le plus grand carnage eut lieu à l'emplacement de Saint-Maur-des-Fossés. A cet endroit, Amandus se retrancha dans son camp fortifié. La résistance dura un an. Les vivres épuisés, les bagaudes tentèrent une sortie désespérée qui échoua. Amandus et Aélienus furent tués. Après cette « *victoire* », Maximien fit preuve de miséricorde. Cela étonne pour un homme qui exécutait avec le plus grand plaisir les plus sévères mesures de son collège à l'empire. Il faut avouer que tuer un bagaude, c'était priver un propriétaire de sa main-d'œuvre.

Néanmoins la révolte n'était pas vaincue. Par bandes, les bagaudes continuèrent à battre la campagne.

En effet, la force et l'originalité des bagaudes résidaient dans la rencontre de deux éléments. D'une part les déserteurs romains apportèrent aux paysans leur science du combat. D'autre part, les bagaudes, par leur connaissance des régions et des besoins du peuple, donnèrent à la révolte des objectifs « révolutionnaires ». Grâce à leur vision « révolutionnaire » de la société, ils allaient libérer des régions de la tutelle romaine. Ainsi naquit un véritable pouvoir populaire. Non seulement ils étaient devenus des « guerilleros » mais également des administrateurs. A la fin du III^e siècle et pendant le IV^e siècle, ils s'installèrent dans certains districts et les gouvernèrent, essentiellement dans l'ouest, le sud-ouest et les régions alpines.

Au IV^e siècle, le peuple était toujours « *spolié, assassiné par des juges pervers et sanguinaires, subissant à l'excès la malhonnêteté des gouverneurs, de leurs confiscations et de leurs rapines* ». C'est ce qui explique que la résistance ait pu durer aussi longtemps.

Sans cesse, les bagaudes harcelaient les troupes romaines. Et ils étaient devenus si puissants qu'en 407, le général romain qui avait levé le siège de Valence et désirait rentrer en Italie dut leur céder un important butin pour obtenir le libre passage des cols alpins.

Grâce à un document (une comédie intitulée *le Querolus*), nous pouvons nous faire une idée des formes du pouvoir que les bagaudes instituèrent dans les régions libérées.

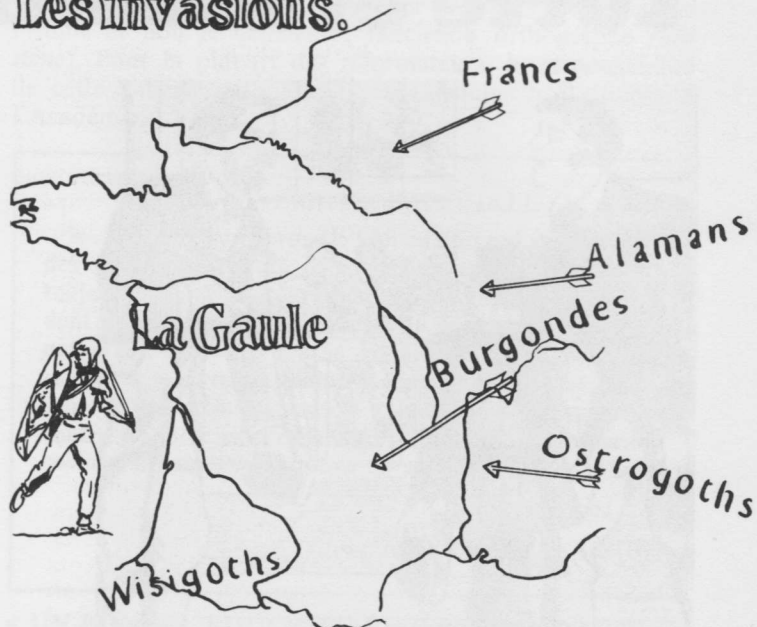
Au début du V^e siècle, la vallée de la Loire se trouvait « en état de révolution ». Voici quelques extraits du dialogue entre un paysan gaulois et un Romain, tiré du « *Querolus* » et qui fait allusion à cette « révolution ».



Querolus le paysan réclame à son interlocuteur qu'il lui « *soit permis de dépouiller ceux qui ne sont pas mes débiteurs et de battre ceux qui me sont étrangers* ». Le Romain lui rétorque alors : « *Mais c'est le brigandage et non la puissance que tu exiges.* » Et il ajoute : « *J'ai trouvé comment tu pourras obtenir ta demande, va vivre sur la Loire. Là, on vit selon la loi naturelle. Là, il n'y a plus de prestige qui tienne. Là, les paysans plaident et les particuliers jugent (il s'agissait de personnages élus contrôlés par les paysans). Là, les sentences capitales sont prononcées sous un chêne et inscrites sur des os. Là tout est permis. Et si tu as été riche, on t'appellera Patus (terme signifiant que le riche dépend du pauvre). Et des choses importantes encore que je ne connais pas.* » Cette société démocratique vécut quelques dizaines d'années. Il permit aux Bagaudes d'avoir une base d'appui et de ravitaillement sûre sans laquelle il leur eût été difficile de mener de larges et durables actions.

De 407 à 417, des combats se déroulèrent des côtes de la Gironde jusqu'à Rouen. Les bagaudes qui vivaient alors dans les forêts et qui recevaient des renforts des régions de la Loire soutinrent les paysans dans leur refus de payer un supplément d'impôt à leurs maîtres. (Les autorités romaines avaient dû compenser les déficits dans les contributions consécutifs aux

Les invasions.



invasions orientales de 406.) De plus, après le départ de l'armée romaine de Grande-Bretagne, les Bretons aidés des Bagaudes chassèrent les fonctionnaires romains et se chargèrent de leur propre défense. L'Armorique entière et les provinces situées au-delà de la Loire jusqu'à Taragonne se libérèrent. Des chroniques rapportent qu'en 435, un Gaulois nommé Tibatto dirigea une rébellion en Armorique et que « *le menu peuple fit différents complots en faveur des Bagaudes* ». Avec le concours de l'armée des Bagaudes, les paysans et les esclaves d'Armorique exproprièrent les nobles de leurs terres et les leur firent labourer et ensemencher. Mais en 437, Tibatto fut pris et condamné à mort. Cependant il fut très difficile aux classes riches de faire « *cesser un état de chose dans lequel les maîtres étaient devenus les esclaves de leurs propres serviteurs* ». La fréquence des révoltes paysannes pendant le III^e, le IV^e et le V^e siècle explique en partie la chute de l'empire romain. Et les paysans de Gaule avaient déclaré une guerre sans merci à leurs oppresseurs...

Philippe NOEL.

(6) Une légion ou « levée » comprenait 3 000 fantassins et 300 cavaliers. Au début de l'Empire, l'armée se montait à 25 légions soit 150 000 hommes, auxquelles il faut ajouter les troupes d'auxiliaires.

(7) Auteur de la fin du IV^e siècle, d'un résumé d'histoire romaine en... 10 volumes !

(8) Officier commandant une légion.



Lutte et littérature populaire



La rentrée scolaire

Cliché L.P.F.

« C'est aux enfants à apprendre à lire comme leurs pères et leurs grands-pères ont appris » écrivait l'abbé Régnier-Desmarais, auteur d'une grammaire française au début du XVIII^e siècle.

A lire et aussi à écrire! Cette conception pédagogique est encore revendiquée de nos jours par certains parents et pédagogues qui ont trop vite oublié les coups de règles sur les doigts sanctionnant les manquements à la discipline orthographique. Si l'on en croit l'un des adversaires les plus acharnés de la simplification de notre orthographe (Jules Romains) « les esprits justes, soucieux de précision... se recrutent pour la plupart chez les gens qui, en leur âge d'écolier, ont pris la peine d'apprendre et de retenir la liste des sous-préfectures, celle des nombres premiers inférieurs à 100, les quatre premières colonnes de la classification zoologique, et l'orthographe du mot cynocéphale ». Vive les écoliers, singes savants, qui ont répondu avec succès « au dressage mental » qu'on leur a fait subir comme un « bienfait irremplaçable ».

L'orthographe est née avec l'Empire. Soucieux de ne rien laisser évoluer au hasard, Napoléon refuse de supprimer le « mensonge abécédaire », et rend l'orthographe obligatoire dans les programmes et examens de l'« UNIVERSITÉ IMPÉRIALE » (1). Il peut ainsi saluer le premier manuel officiel de grammaire et orthographe, le Girault-Duvivier en 1811. « Les conquêtes des langues suivent les conquêtes des armes; mais si les idiomes, les usages et les mœurs des peuples réunis de nos jours à la France peuvent enrichir notre langue, ces causes diverses peuvent aussi en altérer la pureté. Jamais il ne fut donc plus nécessaire d'y veiller que dans notre siècle. » La Monarchie de Juillet rend la connaissance de l'orthographe obligatoire pour les fonctionnaires. Une orthographe officielle « d'état » se répand donc dans les milieux ayant accès à l'instruction et contribue d'autant plus à creuser le fossé séparant le peuple de la bourgeoisie que sa connaissance est difficile.

En effet, en étudiant le « Programme officiel des humanités » de l'année scolaire 1863-1864, F. Dübner déplore

« Détruire la mystique d'une orthographe à jamais immuable et sacrée. Cela en soi est peut-être révolutionnaire. Il faut avoir le courage de l'être. »

Rapport général sur les modalités d'une simplification éventuelle de l'orthographe française; 1966, A. Beslais.

POURQUOI L'ORTHOGRAPHE ?

que « pour la langue maternelle, six années d'exercice de grammaire et d'orthographe (soient nécessaires) avant de pouvoir être admis, dans une 7^e année d'étude, à composer des textes d'un genre simple ».

Personne ne peut donc se vanter d'avoir vaincu sans difficultés les subtilités orthographiques de notre langue, mais cela ne serait pas trop grave si ces mêmes subtilités n'étaient, pour la plupart, inexplicables, voir absurdes. De là, l'inquiétude qui se manifeste dès la naissance de l'instruction primaire obligatoire sous la plume d'Émile Négrin en 1865 : « On forcera les prolétaires à fréquenter pendant deux ans une école mais les amènera-t-on en deux ans à déchiffrer des hiéroglyphes sans logique? J'en doute. »

Le seul apprentissage de l'orthographe demande actuellement environ 700 à 1 000 heures d'effort étalées sur 9 ans d'étude.

Tout en qualifiant les réformateurs de notre langue de « détracteurs du français » et en réclamant une « constitution orthographique pour fixer nos usages d'écriture » si peu logiques soient-ils, le même Émile Négrin démontre l'absurde de quelques-unes de nos traditions : « La France a 36 millions d'habitants. Sur ce nombre, 35 millions cinq cents ne soupçonnent pas même l'existence du grec; les autres, dans leur jeune âge, à force de fatiguer les dictionnaires sont parvenus à comprendre tout le contraire de ce qu'ont dit Démotène et Platon; 10 à 12 savants lisent le grec à livre ouvert. Eh bien! c'est pour faire plaisir à cette douzaine de citoyens que notre langue est grevée du rh, du th, et du ph. »

HISTOIRE D'UN FANTOME

Quiconque aujourd'hui déciderait d'écrire à son supérieur hiérarchique, son colonel, son percepteur, sa grand-mère ou ses amis en remplaçant tous les « ph » par la seule lettre « f » ne serait certainement pas pris au sérieux. Et

pourtant, cette simplification élémentaire a été revendiquée par tous les militants pour la réforme de l'orthographe, au nombre desquels on compte de célèbres représentants de la littérature française, dont Ronsard au XVI^e siècle, Voltaire au XVIII^e. Ronsard fait imprimer ses œuvres avec une graphie simplifiée : outre le remplacement du « ph » par le « f », on trouve dans les noms communs « i » à la place de « y » : « *un cigne* ». Le poète Du Bellay n'applique pas la simplification dans l'impression de ses ouvrages tout en approuvant son principe « *Les professeurs de langue ne seront pas de mon opinion... qui ne craignent rien tant que le secret de leurs mystères soit découvert au vulgaire* ».

Beaucoup plus tard, Voltaire, pourtant membre de l'Académie, condamne notre orthographe dans un article du Dictionnaire philosophique consacré à ce sujet : « *L'orthographe de la plupart des livres français est ridicule... L'habitude seule peut en supporter l'incongruité... Paon qu'on prononce pan, Laon qu'on prononce lan, et cent autres barbaries pareilles...* » Il demande qu'on prenne exemple sur les Italiens qui ont supprimé tous les h : « *l'écriture est la peinture de la voix, plus elle est ressemblante, meilleure elle est* ».

A partir de 1752, Voltaire applique une graphie simplifiée dans sa correspondance privée. On trouve ainsi *typographe, téologie, authentique, crétien, citoyen, et philosofe*; ce dernier mot devant être classé selon Voltaire à la lettre « f » dans nos « *dictionnaires* ».

L'histoire des réformes proposées fait également apparaître les noms de Montaigne, de Corneille, qui cent ans avant l'accord de l'Académie, propose les accents pour différencier les diverses prononciations du « E ».

Au XVIII^e, des grammairiens s'accordent pour demander que « *l'on n'écrive rien qui ne se prononce* » et vice-versa « *Qu'un même son ne soit jamais marqué par différentes écritures* ».

Les femmes jouent un rôle important dans cette lutte orthographique. L'éducation superficielle qui leur était réservée ne leur permettait pas d'éviter les pièges tendus par notre langue. Elles viennent donc renforcer les rangs des réformateurs. Les Précieuses rédigent un petit lexique des mots à simplifier : « *Elles se mirent à dire qu'il fallait une nouvelle ortographe, afin que les femmes pussent écrire aussi assurément et aussi corectement que les hommes... Roxalie dit qu'il fallait faire en sorte que l'on pût écrire de mesme que l'on parlait...* ». Elles proposent donc *tête pour teste, hôtel pour hostel, acomode pour accommode, avocat pour advocat, mâle pour masle, souffert pour souffert, etc...* Certaines de leurs propositions sont d'ailleurs aujourd'hui passées dans l'usage.

Au XVII^e, Monsieur De Wailly, membre de l'Académie, édite une « orthographe des Dames ». Celles-ci s'adressent aux Académiciens :

« *Nous vous prions, Messieurs, de nous donner un plan d'orthographe raisonné, simple, uniforme, de conformer l'orthographe à la bonne prononciation. N'est-il pas ridicule que vous conserviez encore dans l'écriture des lettres qui ne se prononcent plus et que nos pères n'ont employées que parce qu'ils les prononçaient? Vous prononcez à la moderne et vous orthographiez à l'antique... Loin de vous rendre ridicules en mettant à la portée de tout le monde une connaissance aussi utile que celle de l'orthographe, vous rendrez par cette réforme un service signalé à la nation.* »

Grâce à ces revendications, nous avons perdu *phantastique, phantôme, esthomas, eschole, cholère, caractère*, etc. vestiges « *d'une orthographe grecque si repoussante* » selon Sainte-Beuve. Mais pourquoi s'être arrêté en si bon chemin et n'avoir pas simplifié *ptisie, catarrhe*?

Les Académiciens durent être effrayés de leur audace

quand ils acceptèrent de supprimer le premier « h » dans rythme et non le deuxième! (ancienne orthographe *rhythme*). Pour la plupart des réformateurs, la responsabilité de cette gabegie orthographique incombe tout entière à l'Académie.

L'UNIVERSITÉ IMPÉRIALE

« ... Je veux un corps (L'Université) qui soit à l'abri des petites fièvres de la mode, un corps qui marche toujours quand le gouvernement sommeille, un corps dont l'administration et les statuts deviennent tellement nationaux qu'on ne puisse jamais se déterminer légèrement à y porter la main. Si mes espérances se réalisent, je veux trouver dans ce corps même une garantie contre les théories pernicieuses et subversives de l'ordre social dans un sens ou dans un autre... »

NAPOLÉON I^{er}

(discours du 21 mars 1810).

« UN BONNET ROUGE AU VIEUX DICTIONNAIRE » (Victor Hugo)

Créée par Richelieu en 1635, l'Académie a fait paraître 8 éditions de son dictionnaire, qui présentent chacune des modifications par rapport à la précédente (la dernière en date est de 1935).

Chaque parution du dictionnaire académique était attendue comme une véritable bible orthographique par les « lettrés » mais aussi par les imprimeurs dont il était la seule référence. Ces derniers contribuèrent ainsi à maintenir une orthographe archaïque (2).

D'ailleurs les modifications approuvées par les immortels se contentent la plupart du temps d'entériner l'usage populaire. C'est le cas, par exemple, pour la suppression de quelques lettres conservées ou réintroduites dans la graphie par souci d'étymologie mais qui ne se prononcent plus depuis un bon siècle : le « d » de *advocat*, le « b » de *obmettre*, etc. (édition de 1740).

Mais on sent que les Académiciens, réticents et attachés à une langue archaïque, ne se plient à ces réformes que contraints et forcés par l'usage. C'est ainsi que les simplifications se font sans plan d'ensemble, presque au jour le jour, sans aucun souci de logique. *Admirer* conserve le *d* qui n'est pas prononcé (c'est notre prononciation actuelle qui est née de cette orthographe savante, et non l'inverse!).

Malgré de nombreuses réclamations, l'orthographe française reste encore souvent un « *insupportable entassement de lettres* ». « *Il y a quantité de corrections à introduire dans le nouveau dictionnaire et qui ne sauraient faire doute un moment. Pourquoi abatement, abattoir et abatis? Pourquoi charrette, charretier, avec 2 r et chariot avec un seul? Pourquoi douceatre et non doucâtre, comme si l'on n'avait pas le c avec cédille... Ce sont là des inconséquences ou des distractions qu'il suffit de signaler et qui sont à réparer sans aucun doute?* »

L'Académie ne donne pas raison à l'optimisme de Sainte-Beuve. L'assiduité irrégulière de ses membres aux séances contribue à aggraver le désordre... Les partisans de l'étymologie s'accrochent aux lettres parasites qui surchargent l'orthographe (par ex. pouls) et qui accentuent le caractère

(1) La correspondance de Napoléon fleurit d'ailleurs de « fautes » d'orthographe.

(2) De nos jours, les imprimeurs préfèrent se référer aux dictionnaires plus sensibles à l'évolution de la langue. Le « Petit Larousse » détrône le « Dictionnaire Académique ». Par contre, l'emploi de celui-ci a été et est toujours obligatoire dans l'enseignement.

de ségrégation sociale de notre langue. Au hasard et comme à contrecœur, les Académiciens acceptent de dédoubler quelques consonnes : *apaiser*, *apercevoir*, mais conservent *apporter*, *apparaître*.

Il faut attendre 1835 (6^e édition) pour transformer dans la graphie *oi* en *ai*, conforme à la prononciation depuis le XVI^e siècle, (françois, il disoit se prononçaient déjà français et il disait), et cela malgré de nombreuses réclamations, dont celle de Voltaire. Comme l'avaient déjà proposé les Précieuses, on écrira désormais *raideur* au lieu de *roideur* et *harnais* pour *harnais* (3).

Les raisons de cette réticence apparaissent plus clairement quand on sait que la noblesse d'ancien régime prononçait à l'ancienne contrairement à l'usage populaire. De retour d'émigration, après la Révolution, Chateaubriand fait imprimer ses ouvrages en conservant l'ancienne graphie en *oi*, manifestant ainsi ses préjugés aristocratiques et sa volonté de ne pas se plier à l'usage populaire.

LA « RÉVOLUTION DANS LA LANGUE » (L'Ami du Citoyen 20 Février 1793)

Inversement, certains révolutionnaires ont tenté de faire tomber la barrière orthographique. Une simplification pouvait permettre à la Révolution d'atteindre plusieurs objectifs.

Les réformateurs de l'orthographe présentaient leurs projets comme un moyen de diminuer les délais et les frais d'impression, grâce à la suppression des lettres non prononcées, des consonnes doubles, etc.

A une époque, où journaux, proclamations et textes politiques foisonnaient, une économie de cet ordre pouvait représenter un bienfait énorme.

Mais surtout le français devient pour bien des patriotes la langue de la liberté. Le citoyen Pain, imprimeur à Paris, et inventeur d'un procédé de simplification de l'orthographe qu'il « offre à la patrie », avoue qu'il « *chérit bien davantage notre langue depuis que c'est en français que l'égalité a voulu révéler aux nations ses principes éternels... le jour viendra qu'ils parleront français les peuples de la terre à qui la liberté vient de se faire entendre* ». Pour cela, il est nécessaire de rendre l'étude de notre langue plus facile, de faire « *disparaître les bizarreries de son orthographe avec sa prononciation* ».

Enfin, la simplification aurait eu pour conséquence de faciliter l'apprentissage du français auquel durent se livrer en France tous les écoliers. En créant une école primaire pour 1 000 habitants, la Convention précise en effet que l'enseignement y sera donné en français « *l'idiome du pays ne pourra être employé que comme langue auxiliaire* » (1794).

Babeuf n'avait d'ailleurs pas attendu la Révolution pour pratiquer une orthographe simplifiée dans sa correspondance privée.

Des grammairiens, des conventionnels se penchent sur le problème.

A l'École Normale, en 1795, le professeur Sicard réclame une refonte à neuf de notre système graphique.

Mais d'autres problèmes sont à l'ordre du jour et les projets de réforme seront enterrés à l'avènement de l'Empire.

POURQUOI UNE RÉFORME ?

Si au début du XIX^e siècle, des socialistes parlent encore d'introduire une orthographe simplifiée dans leur communauté, (Fourier dans son phalanstère, Cabet dans son Icarie), la question passe cependant très vite aux mains de spécialistes, grammairiens et linguistes.

Pourtant, au congrès de l'Internationale qui se tient en septembre 1867 à Lausanne, le délégué Édouard Raoux présente « *une orthographe rationnelle ou écriture phonétique* » accueillie très favorablement. L'orthographe étant un critère de ségrégation sociale et professionnelle, les militants ouvriers souhaitaient la mettre à la portée de tous (3). Malgré les campagnes organisées par des syndicats d'enseignants, tous les projets de réforme ont été enterrés les uns après les autres par la bourgeoisie qui entend conserver un outil qui est un obstacle à l'expression populaire sans pour autant s'en embarrasser. Chacun sait que médecins et techniciens ne se soucient pas de l'orthographe alors que sa connaissance reste obligatoire pour le peuple. Car la bourgeoisie dispose là d'une merveilleuse occasion de dressage. En effet, « *la lutte à soutenir n'est pas contre l'orthographe rebelle, mais contre les rebelles à l'attention* » (Le Figaro littéraire, 2 août 1952). Sans doute l'élite reprend-elle à son compte les critères de l'Académie qui déclarait au XVII^e siècle qu'elle désirait « *suivre l'ancienne orthographe qui distingue les gens de lettres d'avec les ignorants et les simples femmes* ».

C'est oublier bien vite qu'une faute qui devient générale entre tôt ou tard dans l'usage et que les réformateurs principaux sont « *tous ceux qui se rendent coupables de fautes d'orthographe, c'est-à-dire tous les utilisateurs de l'écriture* » (Claire-Blanche Bénéviste et A. Chervel).

Claude RAGACHE.

(3) Le dictionnaire "Robert" propose encore "Roideur" en même temps que "raideur".



Le Peuple Français a essayé de donner une vue historique et populaire de l'orthographe et cet article n'a pas pour but d'expliquer par le détail les différentes réformes proposées. Signalons cependant que les projets des réformateurs vont de quelques transformations simples (les plus modérés se contentent de substituer « f » à « ph » et de supprimer quelques consonnes doubles non prononcées) aux propositions plus radicales des partisans d'une orthographe phonétique à l'aide d'un nouvel alphabet dans lequel chaque signe représenterait un son de notre langue.

POUR EN SAVOIR PLUS

On peut consulter un ouvrage volumineux mais fondamental sur « l'Histoire de l'orthographe française des origines au milieu du XVI^e siècle » — Charles Beaulieux, ainsi que l'« Histoire de la langue française » par F. Brunot.

— Pierre Burney : « L'Orthographe », Que sais-je, n° 685. Une présentation claire et simple de l'histoire de l'orthographe et de ses réformes. Une conclusion très modérée.

— Claire-Blanche Bénéviste - André Chervel : « L'Orthographe » — collection « Les textes à l'appui », F. Maspéro. Pour l'orthographe phonétique.

— E. Jung : « L'orthographe », n° spécial des Cahiers Pédagogiques (numéro 44, oct. 63).

— « La Recherche », n° 39 (nov. 73). La structure de l'orthographe française : Nina Catach.



LE CHEF ATAI - Cliché L.P.F.

Colonialisme

LE GRAND SOULÈVEMENT CANAQUE

1878 - 1879

Lorsqu'en 1853 l'amiral Febvrier-Despointes prend officiellement possession de la Nouvelle-Calédonie au nom de l'empereur des Français Napoléon III, il n'aborde pas une terre vierge. Une population indigène, les Canaques, forte de 50 000 à 60 000 personnes, occupe solidement toute l'île et ses dépendances. Elle a déjà eu l'occasion de prendre contact avec des Européens.

Au XVIII^e, de pacifiques navigateurs : Cook, l'Anglais, La Pérouse et Entrecasteaux, les Français, les ont fortement impressionnés et les rapports ont été bons mais brefs entre les deux communautés. Puis, sont arrivés des missionnaires chrétiens. A Balade, en 1843 au nord de l'île, ils seront massacrés pour avoir voulu imposer leur dieu au mépris des croyances des Canaques. D'autres reviendront et avec eux, des militaires pour les protéger. Le Crucifix et le Canon étroitement associés vont entraîner durant plus d'un siècle la disparition presque totale d'un peuple.

UNE SOCIÉTÉ COMMUNAUTAIRE

Les Canaques sont groupés par tribus pouvant compter parfois plusieurs milliers de membres, le plus souvent quelques centaines. Ils pratiquent l'agriculture et l'igname est la base de leur alimentation. Pour augmenter la production, ils pratiquent l'irrigation à l'aide d'un système complexe de petits canaux. Ils sculptent le bois et gravent des bambous qui leur tiennent lieu de livres, connaissent le métal et pratiquent de nombreux échanges de tribu à tribu.

Mais la principale originalité des Canaques est leur organisation sociale. Leur mode de vie est totalement communautaire. La terre est propriété de la tribu entière et cultivée collectivement (par les femmes). Les objets d'artisanat, les vivres sont échangés ou très facilement donnés d'une famille à l'autre. L'usage de la monnaie, inconnu, sera introduit par les Européens. L'objet est considéré plus pour l'utilité ou la beauté esthétique que pour la « valeur » qu'on lui attribue dans les sociétés marchandes. Les Canaques ont coutume de se prêter ou de se donner facilement ce qu'ils possèdent, d'où de violentes frictions avec les Européens qui puniront très sévèrement l'em-

prunt d'un objet. « Emprunt » aux yeux du Canaque qui le rapporte souvent au bout de quelques jours, « vol » aux yeux des colons.

Les indigènes pratiquent une religion animiste, rendant honneur aux forces de la nature et révérent particulièrement leurs morts. On comprend aisément leur douleur à voir des cimetières détruits pour installer une mission chrétienne, un pénitencier, percer une route ou tout simplement profanés par quelque colon peu scrupuleux qui y lâche ses bêtes.

Or, les missionnaires d'abord, les colons ensuite, vont arriver dans l'île avec non pas l'intention de comprendre la société canaque, mais celle de la combattre, de la refouler sur les plus mauvaises terres, de l'assimiler par le métissage, bref de la détruire en tant que telle. « ... *Ce fléau social, avec ses hideuses et désolantes conséquences, tyrannise les tribus de nos îles. Ici, il faut tout partager... Le communisme est assurément un des plus grands obstacles qui s'opposent aux efforts des missionnaires pour améliorer la position physique et morale de ces tribus, et les faire jouir du bienfait d'une civilisation chrétienne.* » Cela ne va pas se faire sans résistance.

UN PEUPLE DEPOSSEDE

Du mépris ou de l'ignorance de la civilisation canaque par les colons qui la conçoivent comme inférieure et non simplement différente, vont naître de nombreux affrontements.

Outre le mépris des Européens pour la religion et les coutumes mortuaires ou sociales, l'attitude vis-à-vis des femmes indigènes va empoisonner les rapports. De nombreux colons, mais aussi des gendarmes, des militaires ont pris l'habitude de vivre avec une et quelquefois plusieurs « popinées ». Pour se les procurer, rien de plus simple. On se rend dans un village, on choisit bien sûr parmi les plus jolies et surtout les plus jeunes femmes et de gré ou de force, qu'elles soient mariées ou non, on repart avec elles (1). De nombreux métis naissent de cette coutume que les colons

(1) La condition des femmes dans les tribus canaques était très dure. Elles assuraient tous les travaux domestiques mais aussi les corvées de bois, les travaux agricoles (irrigation, plantation, récoltes). Les hommes pratiquent la pêche, la chasse, la guerre.

trouvent très agréable mais qui n'est pas du goût des Canaques, d'autant qu'elle se développe rapidement avec l'arrivée de nouveaux Européens.

Les colons manifestent aussi un très grand intérêt pour les terres des communautés. Les premiers religieux installés, les frères Maristes, ont aussitôt entrepris de faire cultiver pour leur compte les meilleures terres. Progressivement, ils se font adjuger sans vergogne d'immenses étendues près des côtes, rejetant les Canaques non christianisés dans l'intérieur de l'île et utilisant les convertis comme ouvriers agricoles. Peu de Canaques acceptent de travailler la terre et les religieux font venir à leur place des Hébridais et des Chinois.

En 1878, les Maristes possèdent 40 000 hectares de bonnes terres. Leurs établissements sont à la fois agricoles, industriels et même commerciaux (2). Pour eux, des convertis broient la canne à sucre et fabriquent le rhum, mais ils ne sont plus les seuls rapaces.

« Nous ne voulons plus de ces Takatas qui derrière la soutane du prêtre cachent mal un industriel sous le nom de frère travailleur, et un espion sous le nom de catéchiste... (Protestation du chef de Hyenguène : Bouarate.)

Les Canaques voient aussi arriver des déportés, bagnards de droit commun, qui sont installés dans l'île par les soins d'une administration pénitentiaire toute-puissante (employant plus de 1 600 personnes). Cette administration a un fort appétit de terres pour installer ses établissements agricoles. En 1877, elle réquisitionne de grands espaces près de Fonwhari sur les terres des tribus d'Atai et de Naina. Il ne reste plus aux Canaques de ces deux tribus que 2 hectares et demi de cailloux et de buissons par habitant, ce qui les condamne à court terme à la famine ou à la mendicité.

Enfin, les Canaques doivent aussi céder des terres aux colons libres venus d'Australie, ou à des réfugiés d'Alsace-Lorraine installés par la « Société Foncière » qui se soucie bien peu du propriétaire du sol avant de le céder à un Européen.

Les quelques lois de protection des Canaques restent toujours lettre morte. Elles leur attribuent pourtant bien peu de choses : 1/10 des terres rurales aux Canaques par l'arrêté Du Bouzet du 10 avril 1855. Les Canaques, considérés comme des « citoyens mineurs » (l'administration est leur tuteur légal) sont d'ailleurs administrés par des arrêtés et des décrets qui se succèdent suivant le bon vouloir des gouverneurs et des hauts fonctionnaires. Il n'y a que peu de textes écrits et de toute façon, ils restent inappliqués. Les indigènes sont confinés dans des Réserves chaque jour plus étroites. Le chef Atai protestant auprès de l'administration se fit apporter deux sacs ; l'un de terre, l'autre de cailloux, montrant le premier puis le deuxième il déclare : « Voici ce que nous avons ! Voilà ce que vous nous avez laissé ! »

UN PEUPLE AFFAME

Les Canaques confinés dans leurs Réserves ne sont pourtant jamais en paix. Même lorsqu'au prix d'un travail très important ils réussissent à faire pousser quelques ignames ou quelques pépinières, le plus souvent ils ne peuvent les récolter : le bétail des colons saccage tout, affamant la population, ne laissant rien à manger aux indigènes.

En 1859, il n'y a en Nouvelle-Calédonie que 1 000 bovins importés d'Australie. En 1879, on en compte 80 000 groupés en troupeaux dépassant quelquefois 1 000 têtes ou bien marqués et laissés en semi-liberté.

(2) Les Maristes possèdent un brick avec lequel ils font de fréquents voyages en Australie. Ils revendent de nombreux produits anglo-saxons en Nouvelle-Calédonie, avec de bonnes marges bénéficiaires...

Les chefs se plaignaient du peu de terre à ignames qui leur restait et pire qu'elles étaient ravagées par le bétail. Quand ils allaient se plaindre, « les gendarmes leur riaient au nez » (Témoignage d'Areki). On imagine aisément les réactions des Canaques face à ces immenses troupeaux dévastant leurs cultures périodiquement et qu'il n'était pas question d'abattre ! En 1877-78, la situation est aggravée par une sécheresse anormale : sur les cultures plus maigres, les troupeaux s'enhardissent. Dans bien des tribus, la famine apparaît. Des vieillards et des enfants succombent faute d'aliments. « En effet, le bœuf est un véritable fléau pour eux ; un champ d'ignames traversé par un troupeau est presque entièrement perdu, or une igname représente souvent la nourriture de plusieurs jours pour un Canaque. De plus, le bétail est friand de cannes, de bananiers qui viennent s'ajouter comme appoint dans la manière de vivre de l'Indigène, qui ne se nourrit que de végétal. Le dommage est donc très grand pour lui. »

Les Canaques décident alors de mourir debout à l'instar de ce que disait le vieux chef Paita en 1857.

« — Il est dangereux de déclarer la guerre aux tayos blancs :

hommes puissants et terribles,
armés de bâtons qui portent la mort.

— Bientôt c'en sera fini de notre race car ces hommes pauvres volent notre patrimoine :

ils prennent nos terres
ils prennent nos femmes

— Mieux vaut résister pendant qu'il en est temps encore :

et s'il ne nous reste plus qu'à mourir,
mieux vaut mourir en combattant. »

LES DIRIGEANTS DE LA REVOLTE

ATAI : un des principaux artisans et coordinateur de la révolte. Il est défini par les militaires français comme « le seul chef canaque qui se soit montré de tout temps réfractaire à notre domination ». Ce dernier n'a en effet jamais accepté la colonisation de son pays et pour cette raison fut sanctionné à plusieurs reprises. Tué au combat avec son fils Baptiste.

NAINA : successeur de Mendai, comme chef de tribu. Il devient le chef de la révolte par acclamation après la mort d'Atai. Il avait pour territoire la rive gauche de La Foâ. Il parlait assez bien le français. C'est lui qui tend une embuscade mortelle au colonel Gally du Bosc dirigeant de la répression. Tué par surprise alors qu'il allait pêcher en janvier 1879.

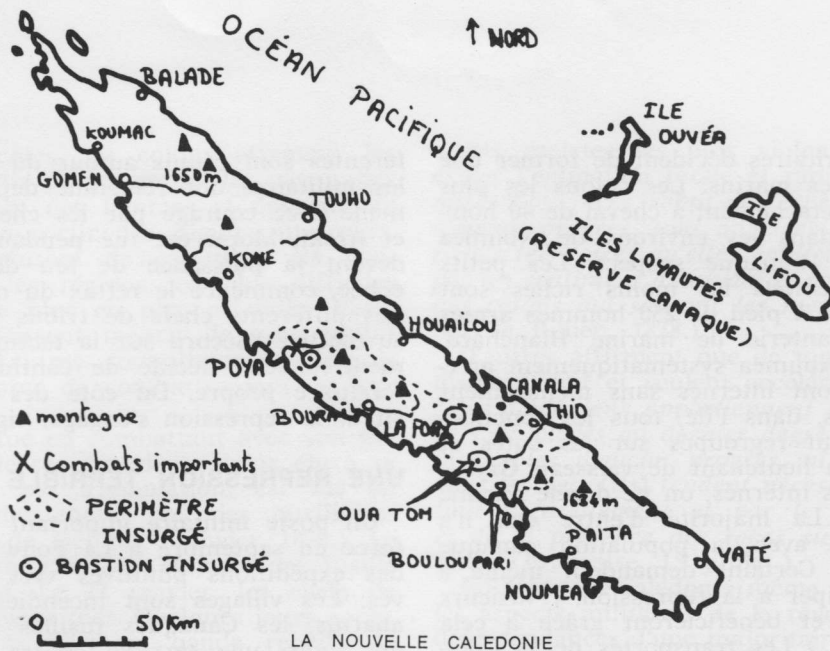
MORAI : tué au cours d'une attaque du poste de La Foâ. Allié de Naina.

AREKI : dirige les derniers révoltés dans les collines de Oua-Tom. Condamné à la déportation.

UN PEUPLE COMBATTANT

La révolte de 1878 n'est en effet pas la première. De 1847 à 1869 plusieurs dizaines de révoltes ont éclaté toujours suivant le même processus. Les Canaques, excédés par les exactions et les empiètements perpétuels des colons, en massacrent quelques-uns ainsi que des missionnaires et des militaires. C'est ensuite toujours la même répression. Les colonnes armées pillent, brûlent, violent et surtout détruisent les plantations, les pépinières, abattent systématiquement les cocotiers (3). Privés de leurs ressources alimentaires, les Canaques se replient un peu plus loin et l'année sui-

(3) En novembre 1850, après le massacre d'un enseigne de vaisseau et de 13 marins, le comte d'Harcourt organise la répression contre les Nénéma : quatre îlots sont ravagés, 3 000 cocotiers abattus.



LA NOUVELLE CALEDONIE

vante la révolte éclate ailleurs. Le cycle de ces révoltes tournantes crée un climat tendu pour les colons, mais ne remet pas en cause la colonisation par son caractère trop ponctuel. Les tribus incapables de surmonter leurs divisions ne se révoltent qu'une à une, permettant une répression facile et rapide.

De 1869 à 1878, la situation demeure calme militairement mais la colère grandit et, fait nouveau, en 1878, plusieurs tribus coordonnent leur action.

LE GRAND SOULEVEMENT

Le 19 juin 1878, un colon nommé Chene refuse de remettre une femme à la tribu de Dogny. Cet incident banal en soi va déclencher la plus formidable révolte qu'ait connue à ce jour la Nouvelle-Calédonie.

Des guerriers, de la tribu de la femme séquestrée, exigent sa libération immédiate. Se heurtant à un refus très ferme, ils décident de passer aux actes. Dans la nuit, la haine accumulée contre les colons depuis des années éclate, violente : la famille Chene est assassinée et son habitation incendiée. Les guerriers surpris par leur propre audace se replient sur leurs terres et attendent les réactions. A cette époque, les communications dans l'île sont fort mauvaises. Le moyen de transport le plus simple est le cabotage (par bateau) sur les côtes. Dans l'intérieur, les routes peu nombreuses ne permettent que des déplacements très lents. Le télégraphe n'atteint que les bourgades les plus importantes.

La réaction des colons est donc lente et de plus maladroite. Les 21, 22 et 23 juin, quelques gendarmes viennent arrêter plusieurs chefs de tribu mais sans renforcement sérieux du dispositif militaire. On compte sur l'intimidation des guerriers et la passivité habituelle dans ce genre d'action. Mais cette fois, le mécontentement est très grand. Plusieurs tribus sont concernées et dans la nuit du 24 au 25, les Canaques attaquent en force le village de Foâ à partir de Dogny, puis ne rencontrant pas de résistance sérieuse, descendent la route de Kanaka à Térémba. A Dogny, la famille Boizot (des colons) est massacrée. A Foâ, le poste de gendarmerie est investi et détruit. Quatre gendarmes et un brigadier, soit toute la garnison, sont tués. Dans la matinée, les insurgés atteignent Térémba à 18 km de Foâ. Le 26 juin, la révolte s'étend. Incendies, pillages de fermes, destruction de bâtiments publics. La révolte est très violente. Il n'y a pas de quartier. Tout ce qui est européen ou lié aux Européens est ennemi et donc tué (4).

Du côté des colons, la première surprise passée, on essaie de s'organiser autour de Bouloupari. On dispose

d'armes à feu mais les Canaques utilisent à fond le terrain, et surtout coordonnent parfaitement leurs attaques. Une bataille en règle a lieu et quelques colons seulement réussissent à se replier sur Bourake avec des surveillants du camp de transplantation.

La révolte touche les villages de Moindou, Moméa, Farino, Pocquereux, La Foâ, la Ouameni, la vallée de Thio, Bouloupari, la Ouenglia, de manière active et de nombreux villages voisins montrent leur sympathie au mouvement, en particulier dans les tribus des Mont-d'Or, d'Houraillon et de Pommerilhoun.

L'ANTHROPOPHAGIE

Pour justifier toutes les violences et l'anéantissement des indigènes, on dit : ils sont anthropophages. Et cependant, sans remonter à l'origine des peuples, sans parcourir l'histoire du Moyen Age, nous pouvons dire qu'il n'y a pas une nation, aujourd'hui civilisée, qui n'ait à son actif, parfois récent, des actes de cannibalisme. Détruire les Polynésiens parce qu'ils n'ont pas nos mœurs et qu'ils célèbrent leurs triomphes en mangeant les plus redoutés des vaincus, ne serait-ce pas déclarer qu'on aurait dû détruire les peuples qui sacrifiaient des centaines de victimes pour plaire à un ou plusieurs dieux ? Fallait-il détruire les habitants des pays où la Sainte Inquisition exerçait son empire en mutilant et brûlant les hérétiques ?

Ne peut-on pas dire comme Montaigne « Où est plus de barbarie, à manger un homme mort qu'à le faire rôti par le menu et le faire meurtrir aux chiens et aux porcs comme nous avons vu faire de fraîche mémoire... sous prétexte de prêtre et de religion ? »

PANIQUE CHEZ LES COLONS

Ce n'est que le 26 au matin, soit une semaine après le début de l'insurrection que Nouméa apprend la nouvelle du soulèvement par un rescapé parvenu à Uarai après une course d'une nuit dans la forêt. A 10 h 25 le même jour, alors que les militaires du chef-lieu espéraient obtenir des précisions, le télégraphe de Bouloupari devient subitement muet. Les corps des deux télégraphistes Riou et Clech ainsi que ceux de leurs femmes seront retrouvés mutilés plusieurs jours plus tard. Le poste télégraphique de Thio est alors évacué par mer sur Kanala. Tandis que les colons des régions soulevées se regroupent à Bourake, la peur gagne ceux de tous les districts voisins de l'île. On redoute par-dessus tout un soulèvement général. Les colons de la plaine Saint-Vincent gagnent Baita puis Nouméa. Ils apportent au chef-lieu un vent de panique. Les Euro-

peens qui y sont majoritaires décident de former une milice organisée par des marins. Les colons les plus riches constituent un détachement à cheval de 40 hommes qui patrouillent dans les environs de Nouméa tirant à vue sur tout Canaque suspect. Les petits fonctionnaires et les colons les moins riches sont regroupés en une milice à pied de 250 hommes armés par le capitaine d'infanterie de marine Blanchard. Tous les indigènes de Nouméa systématiquement arrêtés par cette milice, sont internés sans ménagement dans l'île Nou. Ailleurs, dans l'île, tous les fonctionnaires et les civils sont regroupés sur les côtes et armés par les soins du lieutenant de vaisseau Gryon. Chez les déportés et les internés, on ne décèle aucune agitation particulière. La majorité d'entre eux n'a jamais eu de contact avec la population canaque dont elle ignore tout. Certains demandent même à être armés et à participer à la répression. (Plusieurs d'entre eux le feront et bénéficieront grâce à cela d'une remise de peine...) Les transportés de la Commune eux non plus ne marquent aucune sympathie active pour les Canaques. Les Européens de l'île font bloc.

LES COMMUNARDS ET LES CANAQUES

Les Communards déportés en Nouvelle-Calédonie sont près de 4 000 groupés pour la plupart dans l'île des Pins (à l'écart de la région insurgée). Toutefois, certains d'entre eux se trouvent au moment de la révolte dans un camp proche de la rivière Foâ. Bien que beaucoup d'entre eux possèdent une excellente qualification professionnelle (ébénistes, ciseleurs, orfèvres, charpentiers, tailleurs de pierres, etc.) ils refusent quasiment toutes les offres de concession faites par l'administration. Ils ne se considèrent nullement comme des colons et espèrent rentrer en France dès leur peine purgée. Certains vont même s'évader.

Pourtant, ils ont peu de contacts avec les Canaques. Seule, Louise Michel et quelques-uns de ses compagnons font de timides tentatives d'alphabétisation et recueillent par écrit quelques poèmes indigènes. En juin, plusieurs Communards sont massacrés par les Canaques avec leurs gardiens. Cela provoque un réflexe de défense chez les Communards qui vont faire bloc avec leurs gardiens et les militaires. Certains vont même être armés et former un groupe d'éclaireurs qui se montrera très efficace.

L'IMPORTANCE DE LA REVOLTE

Le soulèvement embrase toute la côte sud entre Poya et la rivière Ouenghni. Une dizaine de tribus y participent activement en coordonnant leur action sous la direction de trois chefs énergiques, Atai, Naina et Mandai. Les Canaques ne disposent que d'un équipement sommaire : massues, longues sagaies, frondes. Les chefs possèdent quelques armes à feu, surtout des fusils de chasse, offerts comme cadeaux avant la révolte. Toutefois, au cours des combats, ils récupèrent les sabres des gendarmes, une cinquantaine de fusils de guerre, des revolvers et diverses armes blanches. C'est par balle que le colonel Gally du Bosc est tué au cours d'une opération de représailles aux environs de La Foâ.

De juin à août 1878, les différentes tribus coordonnent bien leurs attaques et gardent l'initiative. Les colons sont sur la défensive. Le 15 juillet, les Canaques attaquent et incendient les propriétés de deux éleveurs à La Fonwhari. Le 17 juillet, avec des sagaies enflammées, ils interceptent le courrier de Téremba. Enfin, le 24 août, plus de 500 guerriers de cinq tribus dif-

férentes sont réunis autour du poste de La Foâ que les militaires ont réinstallé depuis peu. L'assaut est mené avec courage par les chefs Morai, Naina, Atai et Areki. Morai est tué pendant l'assaut qui échoue devant la puissance de feu des assiégés. Avec cet échec, commence le reflux du mouvement de révolte. Les différents chefs de tribus ne parviennent pas à se mettre d'accord sur la tactique à suivre et finalement, chacun décide de continuer la lutte sur son territoire propre. Du côté des colons, on se ressaisit et la répression s'engage, vigoureuse.

UNE REPRESSION TERRIBLE

Un poste militaire important est réinstallé de vive force en septembre à La Fonwhari, d'où vont partir des expéditions punitives vers les territoires soulevés. Les villages sont incendiés, les arbres fruitiers abattus, les Canaques fusillés par milliers. Pendant des mois, une terrible chasse à l'homme s'engage. En septembre, les groupes insurgés sont encore solidement organisés à l'échelle de la tribu. Ils construi-



Cliché L.P.F.

Guerrier Canaque

sent des camps retranchés, protégés par des palissades et des murs de pierres sèches. Ils portent encore des coups très durs aux colons : le 11 septembre, trois embarcations européennes sont coulées dans l'embouchure de la rivière Poya (14 morts). Mais, chaque jour l'étau se resserre autour des révoltés. Le nord et le sud de l'île ne bougent pas. Certaines tribus de la côte nord fournissent même des troupes auxiliaires pour aider les troupes coloniales qui reçoivent des renforts réguliers à partir du mois d'octobre. Toutes les côtes surveillées par des navires de guerre, les grands axes contrôlés par des patrouilles sans cesse plus nombreuses et des postes militaires regorgeant d'armes, les Canaques doivent se replier dans les forêts épaisses et les broussailles qui recouvrent les collines (5). Contrôlant les terres cultivables, les cols

(4) Parmi les victimes, on compte 5 Chinois, une douzaine d'Hébridaï, plusieurs femmes canaques vivant avec des Français, deux déportés arabes et des enfants.

(5) Quelques tribus canaques dont celle de Kanala fournissent des auxiliaires aux troupes européennes. Monsieur Servan, chef de l'arrondissement, participe activement à la répression avec 150 guerriers.

de montagne et les côtes, les colons affament les tribus soulevées. A partir de novembre, les patrouilles rencontrent très souvent des femmes et des enfants affamés qui tentent de sortir des régions insurgées. Les guerriers, eux, refusent de capituler. Ils vont tenir des mois dans les régions les plus difficiles d'accès, en groupes de plus en plus affaiblis. Beaucoup d'entre eux se laissent mourir de faim plutôt que de se rendre. D'autres sous-alimentés, épuisés n'ont même plus la force de combattre lors de leur capture (6).

Atai est encerclé et tué en combattant avec son fils Baptiste et plusieurs de ses guerriers. Naina élu à sa place chef de révolte par acclamation, est tué au cours d'une embuscade tendue par des auxiliaires canaques de la tribu de Gélima. (Janvier 1879.) Au même moment, Tiavara, chef de Momea, est fusillé avec le sorcier d'Uarai. Le 22 janvier, les chefs de Singue et de Nessadiou sont tués. Quelques jours après, Cham est pris avec la dernière bande rebelle de Bouloupari. Il est conduit à Kanala, jugé par un tribunal militaire expéditif et fusillé sans avoir jamais



Cliché L.P.F.

Guerriers Canaques en 1878

voulu répondre à ses juges autrement que par un ricanement. Areki dirige le dernier groupe important de révoltés dans les collines de Oua-Tom. Totale-ment encerclé, il accepte de se rendre après de longs palabres. Les militaires le déportent dans l'Île des Pins. Des groupes très réduits (5 à 10 guerriers) se battaient toujours en juin 1879, c'est-à-dire un an après le début de la révolte.

UNE TENTATIVE D'ETHNOCIDE

Utilisant les récits de massacres et surtout jouant à fond sur la forte émotion causée en métropole par quelques cas d'anthropophagie, la presse unanime réclame un châtement très dur pour les Canaques. Les argu-

(6) La population canaque tomba de 50 000 à 25 000 personnes de 1878 à 1889 à la suite de la répression, de la famine, de la sous-alimentation et du refus de certains d'avoir des enfants esclaves. Elle continuera de diminuer (16 000 habitants) jusqu'en 1926.

ments racistes les plus violents sont avancés pour exiger l'extinction totale et rapide d'un peuple. « Ces misérables races, rebut de l'espèce humaine, incapables d'aucun progrès, sont appelées à disparaître. » « Les riches territoires qu'elles habitent, où on les a tolérées par un sentiment d'humanité, passeront dans les mains des colons qui sauront les mettre en valeur. » (Journal de Rouen, 1878.)

D'autres affirment que de toute façon, les Canaques disparaîtront et veulent accélérer le processus. « Les Néo-Calédoniens appartiennent à la race polynésienne et sont placés au dernier degré de l'échelle humaine... incapables d'aucun progrès, ni dans les sciences, ni dans les arts (ils) tendent nécessairement à disparaître tout naturellement et par le seul effet du contact et de la présence des races supérieures. » (La République Française, 15 juillet.)

En Nouvelle-Calédonie même la presse censurée sur les aspects militaires de la révolte voit se développer deux tendances, l'une majoritaire, réclame l'anéantissement des tribus canaques sans même vouloir distinguer celles qui se sont révoltées des autres. « Les tribus qui sont restées tranquilles ne valent pas mieux que celles dont depuis trois semaines on brûle les villages. Les secondes doivent disparaître entièrement. » La Nouvelle-Calédonie (journal).

AILLEURS DANS LE MONDE

Les Canaques ne sont malheureusement pas le seul peuple qu'un colonisateur tente d'anéantir.

Au XVI^e siècle, les Espagnols, à peine débarqués aux Antilles entreprennent de lutter jusqu'à l'extermination totale contre les Indiens Caraïbes dont on disait « qu'ils n'avaient pas d'âme ». Puis ce fut le tour des Quichuas dans les Andes et des Aztèques au Mexique.

En Amérique du Nord, au XIX^e siècle, les colons européens ont repoussé les Indiens dans des Réserves sans cesse plus petites. Des tribus entières ont disparu et au moment même où les Canaques se soulèvent, les Indiens des U.S.A. luttent les armes à la main dans un dernier sursaut.

De nos jours, aux U.S.A., dans les Andes, en Océanie, des mouvements indigènes réapparaissent pour rendre à ces peuples spoliés leurs droits et leur dignité.

L'autre tendance, minoritaire, reconnaît que les Canaques ont des raisons de se soulever et au nom de l'humanisme, réclame la clémence y compris pour les tribus insurgées. Mais, même ces éléments « avancés » ne voient d'autres solutions qu'une hypothétique assimilation. « Tout en restant méfiants devant ces sauvages, qui par nature sont prêts à toutes les trahisons, devant une race en décadence, destinée à disparaître par la loi d'évolution incessante qui entraîne l'humanité au progrès, ne négligeons aucun moyen d'assurer la tranquillité de notre colonie. Que chacun de nous tienne à honneur d'être juste envers ces hommes inférieurs qui peu à peu mêlent leur sang avec le nôtre et préparent pour la Nouvelle-Calédonie une race plus intelligente, celle des métis, qui un jour, se fondera complètement dans la grande famille blanche... » (Souvenirs d'un Franc-Tireur, Amouroux.)

En France, on est, ou hostile aux Canaques, ou indifférent. La gauche et l'extrême-gauche européennes de 1878 ne réalisent pas encore que la libération des peuples colonisés favorise sa propre libération. Il faut attendre la guerre des Boxeurs (1900), et un nouveau soulèvement canaque en 1901 pour voir apparaître un « Comité de protection et de défense des indigènes », qui publie des brochures dénonçant les expropriations effectuées par les colonialistes. Depuis, la solidarité militante des peuples colonisés et des peuples de métropole n'a cessé de se développer.

Gilles RAGACHE.

OU EN SOMMES-NOUS ? LA NOUVELLE-CALEDONIE EN 1975

- Elle compte 120 000 habitants dont :
- 50 000 Canaques ; 50 000 Européens ; 7 000 Wallisiens ; 6 000 Tahitiens ; 3 000 Hébridois ; 2 000 Indonésiens et quelques centaines d'Asiatiques.
 - Les Canaques ne sont majoritaires (12 000) que dans les îles Loyautés, considérées comme des réserves.
 - Les Européens sont majoritaires à Nouméa et occupent la presque totalité des emplois de cadres, d'administrateurs civils et militaires, d'enseignants. Ils possèdent et dirigent les plus grandes exploitations agricoles, les industries et le grand commerce.
 - Sauf quelques petits journaux récents dont « Le Réveil Kanak (1) », la presse et les librairies sont tenues par des Européens.
 - Richeesse principale : le nickel qui fait de la France un des principaux producteurs du monde. Le plan de relance de l'économie prévoit d'augmenter la production.
 - L'opposition au colonialisme français grandit très vite. Des arrestations de Canaques et d'Européens hostiles au statut actuel de l'île ont eu lieu récemment. Elles font suite aux procès de 1969 et 1974 contre des dirigeants du mouvement des « Foulards Rouges » et de « L'Union Multiraciale ».

(1) « Le Réveil Kanak » c/o Naisseline Chemin N° 2 Cité Fulbert - Vallée des Colons - Nouméa. Le n° : 3 F.

POUR EN SAVOIR PLUS

— Il n'existe aucun ouvrage d'ensemble sur la question du soulèvement.

— La thèse de Madame Dousset (Editions Mouton) intitulée « Colonialisme et contradiction » est épuisée. Elle porte uniquement sur les causes de la révolte et se veut comme toute thèse « neutre et objective ». Elle comporte comme toute thèse autant de notes et de références que de textes et des remerciements abondants au comte machin et au général truc.

Elle peut toutefois être utilisée avec profit par un historien professionnel qui y trouvera en outre le détail de tous les soulèvements avant 1878.

L'Histoire du grand soulèvement canaque reste à écrire ; des militants canaques le feront bientôt.

— Sur la répression en Nouvelle-Calédonie, actuellement, on peut consulter le livre de Michel Levine « Affaires non classées » (chez Fayard) dont un chapitre traite de l'arrestation en 1969 et du procès truqué de Henri Nidoische Naisseline et de plusieurs de ses compagnons.

• Sources : Archives. Journaux et témoignages d'époque.

LES MAILLOTINS (1)

Pendant la minorité du roi Charles VI (1380-1388), les trois oncles de ce dernier, les ducs d'Anjou, de Berry et de Bourgogne, profitèrent du pouvoir pour se remplir les poches.

En janvier 1381, lors de la réunion des états de langue d'oïl (2), le Tiers Etat exigea la publication de l'ordonnance de Charles V *abolissant tous les impôts n'ayant pas le consentement des Etats* (3). N'obtenant pas satisfaction, le peuple se souleva. A Paris, Rouen, Reims, Orléans, Compiègne, dans les villes flamandes et de langue d'oc, le peuple obtint la promesse de l'abolition des aides (4), des fouages (5) et gabelles. Cependant, l'avidité du Régent, le duc d'Anjou, était telle qu'il tenta par sept fois de les rétablir !

Fin janvier 1381, il fit lever l'impôt du 12^e denier sur les comestibles vendus à Paris. Le 28 février 1381, un homme à cheval portant une trompette se présenta sur les places de Paris. Il annonça la perception de la taxe puis s'enfuit à bride abattue sous une grêle de pierres et de malédictions. Le 1^{er} mars de la même année, des

percepteurs se présentaient aux Halles. L'un d'eux réclama l'impôt à une vieille femme vendant du cresson. Aussitôt des marchands se jetèrent sur lui et le rouèrent de coups. Marchands, ménagères et artisans révoltés parcoururent les rues de Paris en criant « aux armes ! ». Le peuple se porta alors à l'Arsenal mais n'y trouva que des maillets. Nombre de percepteurs découverts périrent sous les maillets. Puis les insurgés forcèrent l'Abbaye de Saint-Germain-des-Prés et le Châtelet, libérant les prisonniers y croupissant. L'Hôtel de Ville, siège de l'administration composée de riches bourgeois, fut saccagé. Tandis que le peuple de Paris se rebellait contre le gouvernement, le roi Charles VI écrasait les tisserands de Gand qui s'étaient révoltés contre les agents du fisc royal. Après en avoir massacré des milliers, Charles VI se dirigea sur Paris. Il promit la suppression des impôts odieux mais exigea la punition de leurs chefs. Si le prévôt de Paris arrêta une foule de personnes, allant jusqu'à les coudre dans des sacs et les jeter dans la Seine (!), le peuple ne paya point les subsides. Le roi fut contraint d'accepter, en contrepartie, une somme dérisoire.

Ce n'est qu'en février 1383 que Charles VI put assouvir totalement sa vengeance. Les exécutions recommencèrent. Une centaine de bourgeois et de gens du peuple furent suppliciés dont Nicolas le Flamand, compagnon d'Etienne Marcel. Après quinze jours de répression aveugle et sanguinaire, les impôts supprimés furent rétablis. Enfin Mrs de Bourgogne et de Berry allaient pouvoir assouvir leur soif d'argent et de luxe en en détournant la plus grande partie...

Philippe NOEL.



(1) Un maillet servait d'arme à la guerre pour briser casques et cuirasses.

(2) Langue d'oïl : du nord de la France. — Langue d'oc : du sud de la France.

(3) Assemblée formée des représentants des trois ordres dans une province.

(4) Impositions perçues sur la consommation des boissons.

(5) Droit perçu sur chaque ferme et maison.

VIE et MORT DES MARINS

sur les Vaisseaux du Roi

A partir du XVII^e siècle, le gouvernement de la France s'est donné pour tâche incessante de construire une grande marine de guerre, afin, de concurrencer les Anglais et, en acquérant la « maîtrise des mers », de se donner la possibilité de fonder et d'entretenir un vaste empire colonial.

Mais une marine royale demande, plus encore que des vaisseaux, un grand nombre de matelots ; ceux-ci menaient à bord une vie tellement affreuse qu'on n'obtenait jamais suffisamment de volontaires pour armer les navires disponibles.

« Le matelot est une espèce d'oiseau passager de tous pays. La moindre chose qu'on lui fait, il s'en va à Ostende », remarque tristement un armateur de Dunkerque. Un commissaire aux classes (c'est-à-dire un officier chargé du recrutement dans la marine de guerre) ajoute : « Ces sortes d'animaux-là ne se gouvernent pas comme des soldats qu'on fait marcher au premier son du tambour. »

Aussi Richelieu, dès 1634, dut-il ordonner que tous les marins français servant à l'étranger devraient, sous peine de mort, rentrer chez eux et se faire inscrire sur les registres de la marine royale. A ceux qui se trouvent encore au pays, il est interdit de prendre du service au-dehors. Les armateurs, capitaines, maîtres et patrons de navires marchands ne doivent en aucun cas débarquer leurs équipages hors de France, et ils ne pourront appareiller tant que les vaisseaux de guerre ne seront pas intégralement fournis en hommes.

Mais il ne suffit pas d'entraver l'émigration des gens de mer ; il faut souvent aller les chercher là où ils se terrent, le jour où l'escadre doit quitter la rade. Au cours de tout le XVIII^e siècle, on eut recours à la technique de la Presse.

PRESSE ET INSCRIPTION MARITIME

L'armée investit par surprise un grand port de commerce. On fouille les quais, les entrepôts, les arsenaux, les tripots, les hôtels et jusqu'aux maisons. Tous les marins qui sont saisis à terre et ne peuvent alléguer une affectation sur un bateau mouillé dans le port sont réputés être en chômage, et embarqués de force sur les vaisseaux du roi.

L'escadre part en croisière dès qu'on a fait le plein des équipages, et ces malheureux, qui ont été ramassés au hasard, n'ont aucune chance de revoir leur famille avant 6 ou 8 mois, sinon plusieurs années.

Il n'est pas étonnant que, dans de telles conditions, les matelots désertent en masse dès la campagne achevée, c'est-à-dire au début de l'hiver, quand l'escadre a pu rallier la France.

(Les navires de guerre restent toujours désarmés dans un port entre les mois de novembre et de mars.)

Pour remédier à ces variations « déplorables et perpétuelles » dans la composition des équipages, Colbert eut, en 1668, l'idée de créer l'*Inscription maritime*. « Dans toutes les villes et communautés de la côte maritime, les matelots sont partagés en trois classes pour servir une année sur les vaisseaux du roi, et les deux années suivantes sur les navires marchands, de façon que lesdites classes auraient à servir et rouler alternativement sur les vaisseaux de guerre et les vaisseaux marchands. »

C'est là un système administratif qui supposait une puissance de contrôle que l'Etat français était encore

loin de posséder à l'époque. « En cas de nécessité » — et ce fut en pratique chose courante, la Presse fut maintenue au moins jusqu'au règne de Louis XV.

Au cours du XVIII^e siècle, et devant l'échec de l'*Inscription maritime*, chaque vaisseau prit l'initiative d'assurer son recrutement individuel. On ramasse, dans les ports de relâche, des hommes en congé de service, des prisonniers récemment libérés, des criminels en rupture de ban, et jusqu'à des invalides ou des enfants âgés de huit à dix ans.

En tout état de cause, on isole les matelots à bord pendant les différents mouillages : il ne s'agit pas de perdre un équipage si difficilement constitué. « Le peu de liberté que l'on donne aux équipages d'aller à terre faire leurs petites provisions et voir leurs femmes et parents, leur cause des fantaisies et des langueurs qui ne manquent jamais de se terminer par des maladies fâcheuses... » explique pudiquement un chroniqueur officiel de la flotte.

A terre, pendant l'hiver, les marins ne touchent que demi-solde, et, comme ils doivent se loger à leurs propres frais, il est assez difficile de les dénicher au printemps. Ceux qui se trouvent séparés de leur famille (des Provençaux servent couramment dans la flotte de Brest, et des Bretons dans la flotte de Toulon) trouvent le plus souvent asile auprès de ce que les textes officiels appellent des « prostituées de bas étage ». Ce sont en réalité des filles misérables et sans travail, vivant dans des cahutes primitives à la périphérie des ports, et qui sont au moins assurées de ne pas mourir de faim pendant les mois d'hiver.

Quand le navire se propose d'appareiller, il « monte ses couleurs » et tire du canon. Un corps militaire spécial, les *sergents de l'amirauté*, ancêtres de nos gendarmes de la marine, fait la chasse aux réfractaires. Les matelots qui, s'étant fait ramasser, ne veulent pas ou ne peuvent plus rejoindre leur vaisseau avant son départ de la rade, sont pendus comme déserteurs.

UN HAMAC POUR DEUX

Dès que le vaisseau est en mer, commence la souffrance des matelots. Mais, pour en saisir toute l'acuité, il faut se représenter ce que pouvait être même les plus gros de ces « splendides » navires de ligne, qui faisaient à l'époque l'orgueil des escadres.

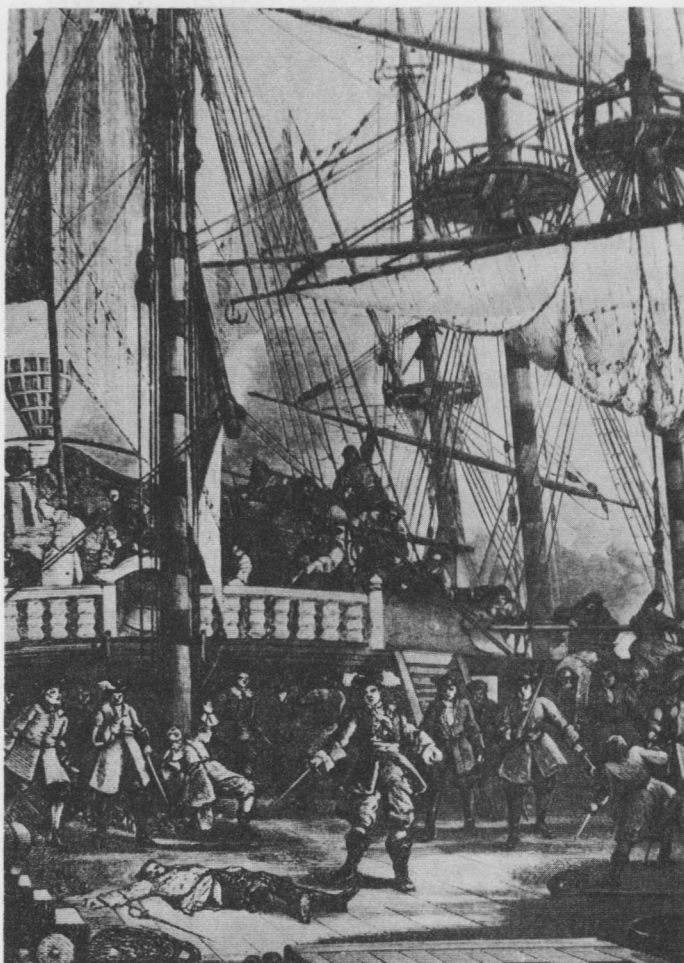
A la fin du XVIII^e siècle, leur construction fut codifiée par Jacques-Noël Sané, ingénieur général de la flotte.

Le vaisseau de Sané par excellence est un navire de 118 canons, répartis en trois ponts superposés. Il a 70 mètres de long et déplace 2 700 tonnes seulement, pour un équipage de 1 120 hommes, sans compter l'infanterie embarquée (les soldats sont chargés de faire régner l'ordre à l'intérieur du bateau, et montent éventuellement à l'abordage des navires ennemis).

Il suffit de savoir que le cuirassé *Richelieu* embarquait, en 1940, 2 150 hommes — dans des conditions qui n'avaient encore rien d'enviable — pour un déplacement de 35 000 tonnes et une longueur de 248 mètres, et l'on comprend quel incroyable entassement humain régnait sur les vaisseaux de la marine à voile.

Les matelots n'ont pas de logement propre. Ils dorment dans les batteries, au milieu des canons, dans des hamacs qu'ils accrochent et roulent tous les jours.

Un des plus graves accidents qui puisse arriver dans



Combat sur le pont.

Cliché L.P.F.

la batterie est le suivant : les canons sont arrimés à chaque bord par de fortes cordes, mais, l'air salé aidant, celles-ci s'usent parfois très vite ; un canon se détache alors, sous l'effet du roulis, et il traverse toute la batterie, ballottant de droite et de gauche, sans qu'il soit possible de l'arrêter. Tous les matelots qui se trouvent sur son passage, qu'ils soient de quart ou endormis dans leurs hamacs, sont écrasés.

Et même, les immenses batteries des navires sont trop petites pour accueillir tous les matelots en même temps. Aussi les hommes sont-ils *amatelotés* deux à deux (le terme matelot signifie d'ailleurs : *compagnon*), et l'on se relaie la nuit pour dormir dans le même hamac.

Cela fait en moyenne 6 heures de sommeil par nuit, et six heures de *quart nocturne*. Il est bien entendu possible de faire la sieste pendant que son « matelot » effectue son quart de jour, mais on doit alors se contenter de s'allonger à même le pont dans le gaillard d'avant.

Dormant à la sauvette, les matelots ne disposent bien sûr d'aucun endroit spacieux où ils pourraient ranger leurs affaires personnelles. Un homme d'équipage possède en tout et pour tout 2 chemises, 2 caleçons, une paire de bas de laine, une veste et une culotte de toile.

LE BOUILLON DE POURRITURE

La nourriture est, du fait surtout de trop longues croisières sans escale, franchement exécrable.

La *soupe*, plat unique, est préparée dans un énorme chaudron suspendu sur un fourneau. Il existe, pour la maintenir, un système de palans qui permet théoriquement de supprimer les effets du roulis, à condition toutefois que le maître-coq dispose d'aides expérimentés,

ce qui est rarement le cas. Il n'est pas rare que, par gros temps, la plus grande partie de la soupe se trouve renversée en cours de cuisson.

Le repas est distribué par gamelles collectives, et mangé à même le sol de la batterie, avec des cuillères en bois ou en étain. Les couteaux sont interdits.

Un édit de 1669 fixe le menu hebdomadaire des marins. Il y aura de la viande (bœuf ou lard salé) 3 fois par semaine, et du poisson (hareng ou morue) les autres jours. La viande est assaisonnée de bouillon (le jus infect dans lequel elle a mijoté), la morue, d'un filet d'huile et de beaucoup de vinaigre.

Le matelot touche chaque jour une ration de fèves et de pois (qui viennent eux aussi du bouillon), avec du biscuit et du vin mêlé d'eau.

Mais il faut faire entrer en ligne de compte un certain nombre de choses, que le menu, relativement abondant pour l'époque, ne permettrait pas de supposer.

Il s'agit par exemple le plus souvent de vin aigre, et le biscuit « de mer » est d'une telle dureté qu'on ne peut le manger qu'après l'avoir fait tremper un certain temps dans le bouillon.

La viande et le poisson ne peuvent se conserver autrement que dans la saumure. Même dans ce cas, ils pourrissent rapidement, sous l'effet conjoint de l'humidité suintante et de la chaleur moite qui règnent dans les cales.

L'eau est enfermée dans des *tonnes*, qui sont d'énormes barriques, et, dès le départ, elle se trouve rationnée. Dans le meilleur des cas, chaque matelot en touche 3 litres par jour, pour la satisfaction de tous ses besoins sans exception.

Qui plus est, l'eau croupit en l'espace de quelques semaines, et au bout de plusieurs mois de navigation, elle se trouve littéralement envahie par la pourriture. C'est cette eau qu'il faut boire, y compris dans le « bouillon ».

On comprend alors que l'eau et la viande constituent toujours le souci primordial des marins. Ceux-ci réclament des escales plus fréquentes, car il leur serait alors possible de boire un peu d'eau pure et de manger de la viande rouge.

Lorsque les navires tiennent trop longtemps la mer, la hantise de la viande fraîche devient si forte que les matelots dépècent, le plus officiellement du monde, les rats qui pullulent dans les cales.

LA MALADIE DE BORD

Par l'absence totale de mesure d'hygiène et la promiscuité des hommes, les navires constituent des lieux privilégiés pour la progression des épidémies.

Etant données les connaissances médicales de l'époque, il n'y a aucun contrôle préventif ou sanitaire, et il suffit qu'un marin ait contracté à terre une maladie infectieuse pour que la plus grande partie de l'équipage s'en trouve affectée en l'espace de quelques jours.

La peste, la variole, la dysenterie amibienne, le paludisme « pernicieux », la fièvre jaune font en particulier des ravages énormes : dans le meilleur des cas, un tiers ou un quart de l'équipage y succombe.

Comble d'ironie, un règlement de la marine, dû aux lubies des médecins de la cour, interdisait d'administrer du quinquina en cas de fièvre continue. C'était pourtant l'unique remède efficace de l'époque !

Outre ces maladies « de terre », il existe des maux propres à la marine, c'est-à-dire qui apparaissent inmanquablement au cours des longues navigations.

Le premier et le plus spectaculaire s'appelle tout simplement la *maladie de bord* : c'est le typhus exanthématique, généralement mortel. Il est transmis par les poux de corps qui nichent dans les vêtements, les cordages et les hamacs.

Ainsi fut décimée en 1746 l'escadre du duc d'Anville, en 1757 celle de du Bois de la Motte, en 1779 celle

d'Orvilliers, en 1783 celle de la Clue, et en 1797 encore, celle de de Brueys.

Viens ensuite le scorbut, dû à l'absence de vitamines C. Celles-ci sont contenues, rappelons-le, dans les fruits et les légumes *frais*.

La forme bénigne du scorbut, universelle parmi les matelots, consiste en crampes chroniques, suivies de la chute précoce des dents. Lorsque la carence devient particulièrement grave, apparaissent des rhumatismes généralisés qui mènent à la mort.

En 1690, Tourville dut débarquer un tiers de ses équipages, décimés par une telle maladie.

Le typhus, enfin, se généralise en raison d'une absorption régulière d'eau putride, de l'humidité des coques perpétuellement suintantes, et de l'absence totale de ventilation dans les cales et les batteries.

Pour y remédier, on imagina au XVIII^e siècle d'embarquer (avec le fourrage nécessaire) des moutons et des cochons vivants. Mais ceux-ci mouraient souvent de fièvres avant même qu'on eût songé à les égorger, et le remède s'avéra pire que le mal : les charognes introduisirent le tétanos à bord.

GABIERS, CALIERS, VOILIERS, CHARPENTIERS, CALFATS ET MOUSSES

Le travail des matelots est en général épuisant.

Les vaisseaux de ligne furent considérés, y compris par les observateurs de l'époque, comme des *mécaniques de précision*. Il fallait effectivement, pour obtenir des évolutions impeccables, ou éviter des avaries aussi graves que la rupture d'un mât, une parfaite coordination entre les différentes équipes de matelots qui manœuvraient conjointement le navire.

La division du travail y fut en effet poussée très loin.

Les *gabiers* sont regardés comme des matelots d'élite : ils sont chargés de la manœuvre des voiles, et passent presque tout leur temps de quart à courir dans la mâture.

Ils montent par les haubans, se propulsent pieds nus le long d'un cordage tendu sous la *vergue* (longue pièce de bois supportant la voile) et, au commandement, larguent ou carguent la toile à mains nues. Les cordages et la toile, épais et rugueux, raidis encore par la pluie, le vent et les embruns, mettent souvent leurs chairs à vif.

Quand la brise est forte, le meilleur gabier risque sa vie : il doit s'appuyer sur la vergue, les pieds reposant sur la corde, et, des deux mains, il tire sur les *ralingues*, de forts cordages encadrant les voiles immenses qui claquent au vent. Toute perte d'équilibre est évidemment fatale.

Il faut ensuite « mettre les ralingues en couche », c'est-à-dire les ramener vers le centre de la vergue ; « plisser la toile », en la répartissant de l'extrémité vers le milieu ; « bien faire la chemise » consiste à ne pas laisser un seul pli dans la toile roulée ; « relever le fond », à arrimer la bosse centrale (que fait la toile ramassée) au plus près de la vergue, avec de grosses tresses noires, qui tranchent sur le blanc éclatant de la chemise.

Les *caliers*, par contre, ne voient jamais la lumière du jour. Ils apparaissent, dans l'imagerie traditionnelle des marins, comme des « hercules au poil noir et touffu, au teint hâve, à la physionomie morose ».

Ces hommes font un métier de forçats : nus jusqu'à la ceinture, ils rampent à plat ventre dans les cales, déplaçant les cargaisons, vivres et munitions, entassées dans les entrailles du navire.

Ils ont la réputation d'être un peu sorciers... Ils lisent la bonne aventure pour un quart de vin, et on vient les consulter pour savoir s'il va y avoir un grain, eux qui ne montent jamais sur le pont !

Les *charpentiers* réparent la coque et la mâture, les

voiliers entretiennent la toile, les *calfats* bouchent les voies d'eau avec de l'étope et du goudron. Ils ne chôment guère, car, malgré un entretien régulier, des voiles se déchirent sans cesse du fait d'une fausse manœuvre, les mâts fatiguent (ils sont composés de trois tronçons arrimés l'un à l'autre) et par gros temps les infiltrations régulières d'eau de mer peuvent se transformer en véritables torrents.

Les *mousses* enfin sont des enfants de 8 à 16 ans, qui accomplissent le même travail que leurs aînés. Si on ne peut les mettre aux fers comme les matelots, ils sont souvent les souffre-douleur de marins qui, les ayant affublés de sobriquets comme « soupe aux choux », « grain de sel » ou « nez troussé », se chargent de les « dérouiller » à l'occasion.

On ne devient *novice* qu'entre 18 et 25 ans, ce qui signifie qu'il est possible de demeurer *apprenti* (c'est-à-dire mousse) pendant plus de 15 ans !

Le recrutement des mousses s'effectue à partir des *hôpitaux*, c'est-à-dire des établissements destinés à recueillir les enfants trouvés ou abandonnés, mais éventuellement, on ne dédaigne pas les jeunes fugueurs en herbe, qui ont envie de « voir du pays ».

LA GRANDE CALE

A bord, la discipline est particulièrement sévère : les peines et les supplices sont cruels, et on les applique parfois sans aucune discrétion.

Les plus courants resteront, jusqu'au XIX^e siècle :
— L'exposition prolongée en plein soleil, attaché au grand mât.

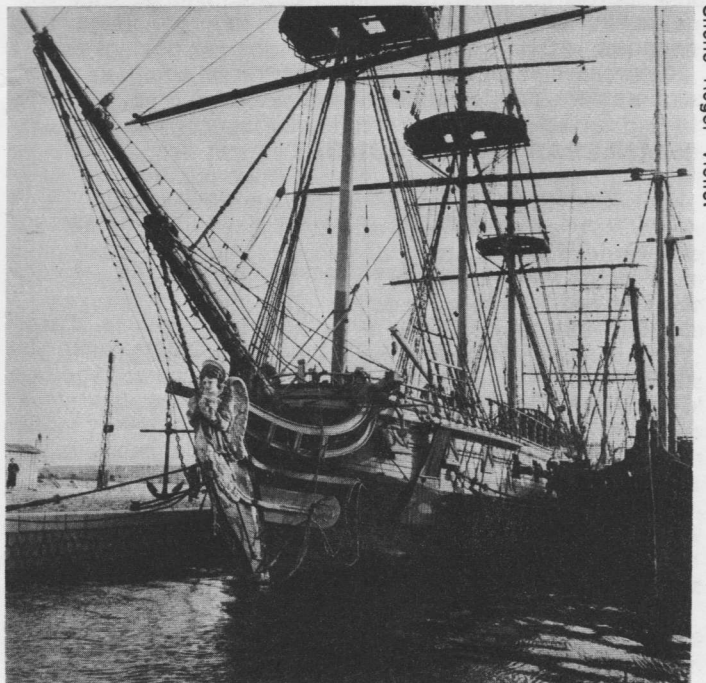
— La *correction*, administrée avec des cordes goudronnées.

— Le *carcan* ou les *fers*, généralement à fond de cale, dans l'humidité, parmi les rats, presque sans manger et sans boire.

— La *cale*. C'est le châtiment qui a la prédilection des officiers, mais c'est aussi le plus terrible.

Le marin, suspendu par les poignets, est hissé jusqu'à l'extrémité de la vergue de la grand voile. A un signal, on le lâche dans la mer. L'opération peut être répétée plusieurs fois de suite.

La *cale sèche* consiste à arrêter la chute au ras des vagues, ce qui entraîne au mieux une paire d'épaules démisées et, au pire, la rupture de la colonne vertébrale.



Frégate de 32 canons « LA BELLE FRANCE »

La *grande cale*, maximum absolu dans le barème des peines autorisées sur un vaisseau royal, exécution de « mutins » mise à part, fut abolie au XVIII^e siècle : elle équivalait en fait à une condamnation à mort, puisqu'il s'agissait de faire passer, à l'aide de filins, les matelots « coupables » sous la coque du vaisseau.

Toutes ces peines sont appliquées dans le but avoué de réduire à l'obéissance absolue des hommes « de diverses humeurs, pour la plupart incivils et brutaux ». On commence par accuser le marin en général d'être irrémédiablement vicieux, ce qui permet ensuite de le punir sauvagement à la plus petite infraction.

En réalité, l'application des peines est laissée à l'appréciation du capitaine qui, seul maître à bord après Dieu et le roi, peut « fermer les yeux » ou faire appliquer des supplices correspondant à toute la rigueur du code de discipline navale.

Voici par exemple ce que raconte le dénommé Challes, « écrivain sur les vaisseaux du roi ».

« C'est une vraie peste qu'un voleur à la mer. On en avait découvert deux depuis quinze jours, on les avait mis aux fers, où ils sont restés jusqu'aujourd'hui. (...) On n'a point fait d'autre cérémonie que d'en amarrer ou lier un, le ventre sur le canon et, dans cet état, de l'abandonner à la merci de celui qu'il avait volé, lequel, d'une corde goudronnée grosse comme la moitié du bras, lui a chatouillé le corps à trois reprises, à perte d'haleine, et l'a tapé en matelot volé et perdant. C'est un plaisir qu'une pareille exécution ; s'il y a à bord d'autres gens capables de jouer de la griffe, l'exemple est pathétique et palpable. »

Sont en effet passibles de sanctions, d'après le code de l'amiral d'Estrées, daté de 1680, les fautes suivantes :

« Quiconque manquera d'assister à la messe les dimanches et les jours de fêtes, sans être malade. Quiconque manquera d'assister aux prières le matin et le soir. Quiconque, de religion catholique ou huguenote, chantera ou fera quelque action scandaleuse pendant que l'on dira la messe. Quiconque fera son ordure dans le bord, près de sa place ou en quelque endroit du navire qui n'y serait pas destiné. Quiconque jouera aux cartes ou aux dés ses chemises et habits, le soldat son épée et baudrier. Quiconque gardera ses rations d'eau-de-vie deux ou trois jours pour s'enivrer après, avec ses camarades ou lui seul, etc. »

On comprend alors que, dans de telles conditions, les mutineries aient été nombreuses. Il s'agissait toujours au départ de mettre fin à des croisières trop longues, mais très vite les marins exigeaient d'être débarrassés d'officiers ou de maîtres d'équipage particulièrement cruels.

BRANLEBAS (1) DE COMBAT

En cas de rencontre avec des vaisseaux ennemis, le combat est annoncé aux matelots à coups de tambour et de sifflets.

Tout le monde se lève immédiatement, les hamacs sont roulés.

Branlebas de combat : on charge les pièces d'artillerie, le capitaine d'armes distribue mousquets, pistolets, haches d'armes, piques et poignards. On protège les sabords avec des baïlles et on allume les *boutefeux*, mèches destinées à faire partir la poudre des canons. On répand du sable destiné à « boire le sang ».

Chacun revêt la *chemise de combat*, qui est fortement échancrée autour du cou, sans ourlets, et dont les manches ont été coupées au ras des épaules, afin de rendre les mouvements plus aisés.

Feu. On tire la première *bordée* (c'est-à-dire que tous les canons situés face à l'ennemi partent en même temps). Un grand vaisseau de ligne pouvait ainsi envoyer en une fois 619 kilogrammes de boulets.

(1) De branle (le hamac). Ordre de mettre bas les hamacs pour se disposer au combat.

La manœuvre de base prend alors en compte les particularités suivantes : les navires sont relativement protégés, sauf sur leur arrière, où les magnifiques châteaux, en vitre et bois sculpté, n'offrent aucune résistance à la pénétration des boulets. Et, lorsque ceux-ci font irruption jusqu'au cœur du navire, ils peuvent provoquer l'explosion de la soute aux poudres, ou déclencher un incendie fatal, à condition toutefois qu'il ait été fait usage de « boulets rouges ».

Il est de toute façon possible de fracasser le gouvernail, ou de tuer d'un seul coup pilotes, officiers et capitaines, qui se tiennent tous sur la dunette arrière. Le navire ainsi touché se trouve donc mis dès le départ hors de combat.

Aussi les capitaines cherchent-ils toujours à passer derrière l'adversaire pour le « foudroyer ». Inversement, pour prévenir une telle catastrophe, les vaisseaux combattent en ligne (d'où le terme : « vaisseau de ligne »). Chacun suit son *matelot d'avant* du plus près qu'il est possible, et se trouve couvert par son *matelot d'arrière*, afin de ne jamais laisser à l'ennemi l'occasion de se glisser entre deux navires.

Quand on ne parvient pas à briser la ligne adverse, les escadres se placent suivant deux files parallèles et convergentes, et l'on tente de créer des voies d'eau dans la ligne de flottaison de son vis-à-vis, ou, mieux encore, de faire tomber sa mâture.

A mesure que les vaisseaux se rapprochent, les armes légères entrent en action. Lorsqu'on parvient « à petite portée de pistolet », les gabiers canardent le pont adverse du haut des hunes, lancent des grappins, jettent des grenades.

Au signal : *Feu à volonté*, les pièces d'artillerie tirent individuellement, y compris à bout portant.

Quand enfin les deux navires se trouvent bord à bord, c'est la mêlée. Les gabiers sautent sur le pont adverse, les canonnières envahissent ses batteries en passant par les sabords, et l'infanterie embarquée tente d'occuper les dunettes.

Même si l'on a pas eu l'occasion d'en arriver jusque-là, les pertes, sur chaque navire, sont effroyables : sans parler des explosions et des incendies, les mâts, en se brisant sous la canonnade, entraînent dans leur chute tous les gabiers qui se trouvent dans les vergues, et écrasent de surcroît la plupart des matelots servant sur le pont. Les boulets pulvérisent les madriers des coques, des sabords et des bordages. Les éclats de bois, projetés à grande vitesse, provoquent d'horribles blessures.

C'est pourquoi, lorsqu'un navire se voit désemparé, ou abandonné par les siens, le capitaine décide-t-il souvent d'*amener les couleurs*. Il se rend à l'ennemi, et pour les matelots survivants, pour ceux toutefois qui ne mourront pas de leurs blessures ou de la gangrène, la longue détention dans les pontons ennemis commence... une vie aussi misérable que celle qu'ils menaient sur les vaisseaux du roi, dans l'obscurité et la pauteur des coques.

Alain DELALE.

POUR EN SAVOIR PLUS

Nous recommandons vivement à nos lecteurs le livre d'Armel de WISMES : *Ainsi vivaient les Marins*, 22 F, aux Editions France-Empire. Voilà enfin une « histoire de la Marine française » qui ne s'intéresse pas uniquement aux « triomphes » ou aux « déboires » des amiraux, commandants, officiers et autres nobles galonnés. On y trouve une foule de renseignements sur la vie quotidienne des forçats envoyés aux galères, sur les corsaires et filibustiers d'Amérique, sur le commerce des Négriers etc.

LES COMPAGNONS IMPRIMEURS

L'imprimerie, par comparaison avec d'autres métiers (ceux du textile ou du fer ou du cuir, par ex.), est une activité récente : ce n'est qu'au milieu du XV^e siècle qu'a été mise au point la technique des caractères mobiles. Mais elle a très rapidement suscité la constitution d'un corps de métier qui associe de façon originale la production et le savoir intellectuel. Le livre étant un phénomène social important et les gens du livre des gens remuants (dès le XVI^e siècle, les ouvriers imprimeurs ont mené des grèves dures (1), les règlements, décrets et arrêtés régissant cette corporation pullulent. Les deux plus importants sont ceux de 1571, appelé édit de Gaillon qui fixe le code général de la profession, et celui de 1618, qui fixe les horaires, les tarifs et institue un syndicat patronal. En effet, il stipule que la police interne de la profession sera assurée par un syndic et six gardes élus pour deux ans par les maîtres imprimeurs et libraires. Ils auront pour tâche de surveiller les irrégularités des maîtres et « les monopoles et débauches des compagnons ». Face à cela, les ouvriers restaient juridiquement

Toute publication est (le nom l'indique) un fait social. C'est pourquoi les pouvoirs ont toujours accordé beaucoup d'attention à l'imprimerie et à la librairie, et en particulier, avaient autrefois fixé de manière très précise les lieux où pouvaient s'établir imprimeurs et libraires. A Paris, les imprimeries devaient être installées dans le Quartier Latin, autour de la Sorbonne (2) (où avait été créé le premier atelier d'impression), principalement dans la rue Saint-Jacques. A Lyon, elles devaient se tenir « sur la rive gauche de Saône », auprès de l'église Saint-Nizier. Les libraires parisiens avaient un territoire un peu plus étendu : au-delà du Quartier Latin, ils avaient conquis l'île de la Cité en installant leurs étales dans la galerie du Palais de Justice, et, par le Pont-Neuf, où les petits libraires tenaient boutique, poussé une pointe vers la rive droite. Bien entendu, autour des imprimeries gravitaient les ateliers des activités complémentaires : fonderie de caractères, gravure, reliure, etc.

Tout cela représentait une part assez importante de l'activité économique, à Paris et dans les capitales provinciales, et un groupe social non négligeable. Une enquête systématique menée en 1644 dénombre à Paris 466 personnes employées à l'imprimerie, mais ce chiffre doit être quelque peu relevé car (nous verrons pourquoi) les maîtres imprimeurs trichaient dans leurs déclarations. Avec les personnes employées en gravure, reliure, dorure, librairie... on estime que les métiers du livre occupaient à Paris au milieu du XVII^e siècle un millier de personnes, pour une population de 450 000 habitants. Sur les 466 imprimeurs, il y avait 75 chefs d'atelier employant 281 compagnons et 110 apprentis. En fait, les apprentis étaient sensiblement plus nombreux, mais leur nombre par entreprise étant réglementé, les patrons ne les déclaraient pas tous. Paris était de loin le centre le plus important, la France comptait au total 1 300 maîtres imprimeurs ; Lyon, deuxième centre n'avait que 18 ateliers rassemblant une cinquantaine de presses ; Rouen n'avait pas plus de 30 presses... Le tableau n° 1 donne le nombre d'ateliers et de presses par ateliers à cette date à Paris : il fait nettement apparaître le grand nombre des petits ateliers qui, pour les plus petits ne travaillaient que de façon épisodique. Et, bien entendu, ces ateliers-là étaient ceux de compagnons passés maîtres depuis peu, qui s'étaient endettés pour payer leur accession à la maîtrise et que le moindre fléchis-

« mineurs ». Or, vers le milieu du XVII^e, une crise sociale, politique et économique (qui trouva sa manifestation extrême dans la guerre civile de la Fronde) oblige les ouvriers imprimeurs à rompre avec les formes d'organisation traditionnelles héritées des corporations médiévales, pour s'unir et lutter en fonction de leurs intérêts propres : c'est ainsi que, de façon encore balbutiante, ils vont esquisser les principes et les formes d'organisation essentiels des syndicats d'aujourd'hui : droit au travail, liberté du travailleur, démocratie... On ne saurait prétendre que les succès relatifs qui sont étudiés ici soient absolument les premiers en cette matière, et de toute façon ce serait mal poser le problème : il y est plus modestement question de voir comment, dans une période difficile, à travers des luttes longues et parfois confuses, se forma l'embryon d'une association ouvrière, comment les compagnons imprimeurs manifestèrent (à Paris surtout) les premiers éléments d'une conscience de classe.

sement de l'activité mettait en faillite. Ces petits patrons, de même que les compagnons employés dans les ateliers plus importants étaient en opposition avec les grands maîtres imprimeurs libraires et les pouvoirs, qui les uns et les autres avaient pour objectif de réduire le plus possible le nombre des imprimeries, pour ne conserver que les plus grandes entreprises.

LES MAITRES IMPRIMEURS

Ouvrir une imprimerie exigeait un certain capital ; posséder une grande imprimerie, c'était avoir une fortune. Aussi la tendance dominante dans la profession est-elle à la concentration.

Pour équiper une imprimerie, il faut, outre le fonds et les locaux, acquérir au moins une presse (minimum 100 F (3)), des caractères, dont un jeu de base (3 000 livres, puisqu'ils se vendent au poids) vaut 500 F, et, avec les mises diverses d'encre et de papier, on ne peut pas s'engager avec quelque chance de succès si l'on ne dispose pas de plus de 1 000 F. ... Un compagnon gagnait 18 F par mois...

Par les actes de succession et les contrats de mariage, on sait que les grosses imprimeries de Paris (5 presses installées, matériel complet et locaux ; occupant une vingtaine de personnes) représentaient un capital d'au moins 40 000 F. A cela s'ajoute que les plus grands imprimeurs avaient souvent aussi des activités dans la librairie, cumulaient donc les capitaux des deux domaines, et manifestaient un fort désir d'établir un monopole. (En retour, les spécialistes de l'édition sont aussi amenés à se lancer dans l'impression, comme le fera Renaudot avec sa Gazette de France ; aussi imprimerie-édition-librairie forment-elles dès cette date un ensemble assez complexe.)

Dans de telles conditions, on conçoit que le groupe des maîtres imprimeurs soit nettement divisé entre les grands de la profession et les compagnons fraîchement promus.

(1) Voir P. F. n° 3.

(2) Faculté de théologie.

(3) Pour plus de commodités, les valeurs sont données en F, et non, selon le terme le plus fréquent alors, en ...livres...

La dizaine de familles qui contrôlent les grandes entreprises forment de véritables dynasties : Cramoisy, Estienne, Hénault ; Martin, Morel à Paris ; Huguetan à Lyon ; Anisson à Paris et Lyon. Cramoisy possédait le fonds le plus important de France et était le seul à sortir plus de 100 ouvrages par an, quand la moyenne nationale n'atteint qu'à peine la quinzaine. Estienne, le plus célèbre de la profession et l'héritier de la plus vieille famille de la corporation, fort capable mais buveur et débauché, fera faillite, les Huguetan à Lyon possédaient imprimerie et librairie, et contrôlaient pour tout ou partie des ateliers de reliure et brochure ; Anisson sera nommé échevin, puis anobli. De tels personnages illustrent bien la bourgeoisie de l'époque : ils brassent des sommes énormes, emploient un personnel nombreux (en 1644, Hénault déclare 16 compagnons et deux apprentis ; Edme Martin, 14 et 5), et sont des notables politiques de poids, qui peuvent faire bonne figure même face aux gens de la noblesse.

À côté d'eux les petits patrons font piètre figure. L'accès à la maîtrise était assez ouvert : pour 300 maîtres (ou ayants droit puisque les veuves conservaient le bénéfice du privilège accordé par le roi à leur mari) il y avait en moyenne 14 nouveaux promus chaque année. Parmi ceux-ci, il y avait bien sûr deux ou trois fils de patrons qui se préparaient à succéder à leur père et s'installaient sans problème ; mais la douzaine restante se composait de compagnons cherchant une promotion sociale et qui, si la chance les aidait, trouvaient une fille ou une veuve d'imprimeur à épouser et, par ce biais, un fonds tout installé. Sinon, ils se lançaient dans l'aventure à leurs risques, dettes et périls. Ceux de cette origine formaient la cohorte des artisans toujours en quête de commandes, prompts à se charger d'imprimer des libelles et pamphlets, à lancer des éditions pirates : c'était un groupe turbulent, mal vu du gouvernement, et que le syndicat des maîtres imprimeurs s'efforçait de discipliner ou mieux d'éliminer.

Ce syndicat, organisation d'un « patronat de combat » pour l'époque, renforça constamment son emprise sur la profession. Antoine Vitré, syndic à partir de 1639, en est la parfaite illustration. Acharné à faire respecter les règlements, il faisait des visites de contrôle à l'improviste dans les ateliers, travaillait en collaboration avec le lieutenant de police, et c'est lui qui procéda à l'enquête de 1644, voulant mettre au net l'état de la profession et l'assainir en éliminant les mauvais ateliers. Les résultats sont riches d'informations : outre les chiffres que nous donnons par ailleurs, ils font apparaître un fait assez révélateur : dans les petits ateliers on contrevient fréquemment à la législation commerciale (publication d'éditions pirates... etc.) ; les grandes entreprises, par contre, n'appliquent pas la réglementation du travail, et notamment emploient plus d'apprentis que la

loi ne le permet et leur font faire des travaux qui ne devraient incomber qu'aux compagnons...

Enfin, le plus grand de ces grands patrons est l'Etat. Richelieu, de même qu'il avait institué un contrôle sur la langue et la littérature en créant l'Académie, voulut qu'existât une imprimerie royale. Il forma donc une commission de spécialistes pour étudier le projet, avec notamment la participation d'Estienne et de Cramoisy. Le devis fut établi en 1640 à 100 000 F pour un atelier de 10 presses. Six ans plus tard on avait enfin mis sur pied un atelier qui ne comptait plus que 7 presses et avait coûté 354 000 F. Mais l'Etat se trouvait désormais être le plus grand patron imprimeur, et en tant que tel, doublement responsable de la condition des travailleurs de cette profession.

LES COMPAGNONS

Face à ce patron de combat, il y a des ouvriers de choc : les imprimeurs sont déjà à cette époque la fraction ouvrière la plus instruite. Ils affichent d'ailleurs une grande fierté de leur état, réclamant, à l'égal de leurs maîtres, le titre de bourgeois de Paris et le droit de porter l'épée. Ce droit leur fut toujours dénié, bien entendu, et toujours, bien entendu, ils arborèrent insolemment leur arme au côté. De même, le règlement de 1618 leur interdisait

« sous peine d'être pendus et étranglez »

de tenir des assemblées et de faire bourse commune : il n'y avait pas plus assidu qu'eux aux réunions de leur confrérie et pour convaincre les négligents éventuels, il était prévu des amendes... qui alimentaient la caisse commune...

C'est que la condition d'imprimeur apparaît à cette époque relativement enviable : elle signifie une bonne qualification, les salaires les plus élevés, une relative protection.

De fait, le compagnon imprimeur a été formé à l'école, et à rude école. À l'école d'abord, il a appris plus que les rudiments, car pour être admis comme apprenti imprimeur, il faut savoir lire et écrire le français, et être « congru » (4) en langue latine et savoir lire le grec. Un certificat du recteur de l'université attestant cela est indispensable, mais pour l'obtenir, le savoir n'est pas tout à fait suffisant... Comme l'explique la chanson satirique intitulée *Misere des apprentis imprimeurs*.

« Je cours chez le Recteur, lequel regent severe
Devient traitable et doux en voyant le ducat
Que je lui mets en main pour son certificat »



Cliché B. N.

Un atelier
d'imprimerie
au début du
XVII^e siècle.

REPERES CHRONOLOGIQUES

- 1436 : Mise au point de la technique de l'impression avec caractères mobiles.
- 1470 : Fondation à la Sorbonne de la 1^{re} imprimerie parisienne.
- 1539 : 1^{res} grèves des compagnons imprimeurs.
- 1571 : Grèves et Règlement dit « de Gaillon ».
- 1618 : Règlement instituant le Syndicat Patronal.
- 1644 : Enquête de Vitry, Syndic.
- 1648-52 : La Fronde.
- 1649 : Nouveau règlement. Montée des conflits.
- 1652-54 : Luttes de harcèlement, violences.
- 24 fév. 1655 : 1^{re} réunion entre délégués ouvriers et représentants patronaux.

Après quoi le jeune homme peut être présenté par ses parents à un maître imprimeur. Celui-ci lui assurera, en échange de son travail le gîte et le couvert. Si les parents souhaitent que leur fils soit en pension complète, avec vêture et blanchissage, ce sont eux qui doivent payer au patron 30 F par an ! « Etablir son fils apprenti imprimeur revenait à 60 ou 70 F, quand un compagnon gagnait 18 F par mois...

Voici l'apprenti dans l'atelier. Il y est corvéable à merci. Il doit assurer le nettoyage, les petits travaux d'entretien, et surtout toutes les courses : aller chercher le papier, puis l'eau pour l'apprêter, courir chez le fondeur de caractères, le relieur, le libraire... Et pour le moindre motif, il est houspillé et frappé. Ce baigne dure à Paris trois ou quatre années ; à Lyon la règle est de cinq ans. Dans les derniers temps de cette période, l'apprenti a déjà, à peu de choses près, le rôle d'un ouvrier, mais il continue à travailler gratis. En principe, on compte un apprenti par presse, mais certains maîtres en embauchent moins et les font courir plus (E. Martin avait 5 presses, 16 ouvriers, proportion tout à fait normale, et 2 apprentis) ; d'autres, investissant à plus long terme, préfèrent nourrir des apprentis que payer des ouvriers (Henault en aura ainsi jusqu'à 11...).

Enfin, s'étant formé sur le tas, l'apprenti pourra accéder au grade de compagnon. Son embauche sera, au moins pour le premier poste, garantie par un contrat pour deux ans passé devant notaire, cas tout à fait unique dans le monde du travail (ensuite, on se contentait sauf exception de l'engagement verbal ou de la tacite reconduction). Il passera seize heures par jour dans l'atelier sans avoir le droit d'en sortir même pendant les brèves interruptions pour les repas. Compte tenu des nombreux jours chômés pour les fêtes religieuses, il travaille 240 jours par an ; bien entendu il est payé à la tâche, et devra être un modèle d'habileté, d'assiduité et de fidélité à son patron pour devenir un « *compagnon en conscience* », c'est-à-dire payé au temps et gagnant le meilleur salaire du monde ouvrier de l'époque : 18 F par mois plus la nourriture. Puis, s'il veut un jour devenir maître, il devra subir un examen devant le syndic de la corporation et ses adjoints, payer un droit de 30 F, et trouver les fonds pour s'installer (5).

Un compagnon ne peut être embauché dans un nouvel atelier s'il ne présente pas un « billet de sortie », certificat de son précédent employeur attestant qu'il a bien fini le travail qui lui était confié. Il doit d'ailleurs aviser son maître de son intention au moins 8 jours à l'avance. On goûtera mieux tout le sel de cette expression « donner ses huit jours » quand on saura que :

— pour le tirage moyen de l'époque d'un livre de 240 pages, format in-8°, un compagnon compositeur travaillant seul avait au moins un mois de travail, et un compagnon pressier, à un rythme d'environ 3 000 feuilles par jour, près d'une quinzaine... Etant donnée l'obligation du « billet de sortie », les patrons avaient, quand un compagnon manifestait le désir de s'en aller, largement le temps d'aviser.

LA CONFRÉRIE

Pas toujours cependant... Car les compagnons imprimeurs sont réputés pour leur promptitude à « *débaucher* » (quitter leur emploi), ou pis encore à « *mettre bas* » (cesser le travail), et leur sens de l'organisation.

Comme tout corps de métier, l'imprimerie avait son organisation corporative. Mais comme elle était née tout à la fin du Moyen Age les pratiques corporatives y étaient moins fortement incrustées, l'ambiance paternaliste moins sensible qu'ailleurs. Dès le XVI^e siècle et surtout avec la grève de 1571, l'unité corporative se détériore ; cette tendance s'aggrave avec la création en 1618 du syndicat patronal, et après la crise de 1649 qui lui portera le dernier coup, il y aura deux façons de prier Saint-Jean Porte-Latine.

Car au départ, il est bien question de prier. Maîtres, compagnons et apprentis se réunissaient dans une chapelle particulière pour prier leur saint patron : on entendait une messe solennelle à l'occasion de chaque fête religieuse, le jour de la fête votive, on faisait procession, puis on festoyait, et chacun selon ses moyens, déposait une obole dans la caisse commune.

Mais au fur et à mesure que se renforce l'opposition entre maîtres et compagnons imprimeurs, la vie de la confrérie se transforme, les patrons s'en éloignent, les ouvriers l'utilisent différemment, et les pratiques évoluent jusqu'à prendre une signification nouvelle : elles ne sont plus vraiment religieuses, mais marquent plutôt la vie de la confrérie en tant que collectivité. Celle-ci tend de plus en plus à devenir une société ouvrière clandestine. Le compagnonnage comme forme d'organisation ouvrière se développe sous le masque de l'ancienne confrérie.

Aussi le jeune homme qui, d'apprenti devenant compagnon, demande à être reçu dans l'*association*, doit être présenté devant les chefs, qui portent le nom de « marguilliers » (trace des origines religieuses de l'association) par deux « parrains », subir un interrogatoire, prêter serment et passer par un rituel rappelant celui du baptême : don de l'eau, du sel... Désormais, il est tenu de cotiser à la caisse commune, d'être présent aux messes-réunions, sous peine d'amende ou de mise en quarantaine.

Bien entendu les curés voyaient ces confréries-là d'un mauvais œil, mais les compagnons imprimeurs avaient trouvé un asile sûr auprès de la religion : les moines de Saint-Jean de Latran offraient traditionnellement (et contre monnaie sonnante) l'hospitalité aux réunions-cérémonies de la confrérie.

Les marguilliers étaient au nombre de deux. Ils tenaient à jour les registres et archives de la société. Celles-ci n'ont malheureusement pas été conservées, à l'exception d'un dossier, or celui-ci contient la liste des textes juridiques concernant la profession et que recèlent ces archives : c'est assez dire leur richesse et le sérieux et la compétence dont faisaient preuve les marguilliers. Ceux-ci devaient aussi chaque fois qu'éclatait un conflit, se porter sur les lieux, se faire les porte-parole des ouvriers, affronter les patrons et la police. Il ne leur était pas facile de conserver un poste dans ces conditions, aussi vivaient-ils pour l'essentiel sur la caisse commune. Ils étaient en butte aux tracasseries de la police et assez souvent pris dans des rixes. C'était en général de rudes gaillards, et un Jean Lagonay, le plus énergique d'entre eux, ne le cédait en rien à Vitry.

(4) Avoir une connaissance convenable.

(5) De plus, il ne pouvait imprimer aucun livre s'il n'avait obtenu un « privilège » du Roi, moyen supplémentaire de contrôle.

LA FRONDE ET LE RÈGLEMENT DE 1649

L'époque de la Fronde (1648-1652) fut l'occasion d'une crise profonde dans le monde du livre, qui amena la dislocation définitive des vieilles structures corporatives.

La situation économique était mauvaise, la guerre civile la fit empirer et la compliqua d'un imbroglio politique. Les rapports entre grandes et petites entreprises, entre maîtres et compagnons s'en trouvèrent bouleversés. Les grandes imprimeries furent désorganisées par la désaffection relative du public à l'égard des productions non-politiques et surtout par l'absentéisme de leur personnel : les ouvriers imprimeurs constituaient en effet le noyau dur du peuple en insurrection tant dans les capitales provinciales qu'à Paris, et leur activité militante les entraînait souvent à désertier les ateliers. A l'opposé les petits ateliers jusque-là en mal d'ouvrage reçurent la manne des pamphlets et chansons satiriques de toute sorte.

Aussi pour les compagnons la situation était-elle triplement favorable : ils étaient bien vus du Parlement qu'ils soutenaient activement dans sa lutte contre le pouvoir royal ; ils pouvaient d'autant mieux résister à leurs patrons que chacun en cette période s'employait à faire valoir ses revendications ; il était facile d'ouvrir un atelier car si on le voulait, on trouvait de nombreux personnalités politiques prêts à avancer des fonds pour pouvoir disposer d'une presse à leur service.

Les patrons de leur côté n'étaient pas inactifs. Membre de la bourgeoisie d'affaires qui inclinait plutôt vers le pouvoir royal, ils obtinrent de celui-ci que soit promulgué en décembre 1649 un « Edit du roi contenant les nouveaux statuts et règlements de l'imprimerie ».

Ce texte compte 37 articles. Son préambule insiste sur deux points : on voit partout des éditions pirates de très mauvaise qualité, et les apprentis imprimeurs sont très misérables et maltraités. Plusieurs articles ne font que reprendre des points de règlements antérieurs qui n'étaient plus respectés : tous les imprimeurs doivent être établis dans le quartier de l'université, les apprentis doivent savoir le latin et le grec, leur nombre est limité... etc. Mais il y a aussi des éléments nouveaux et importants ! Il ne pourra être reçu plus de trois maîtres imprimeurs par an au lieu de 14 ; le droit d'accession à la maîtrise est porté de 30 francs à 300 ; l'apprentissage devra durer au moins quatre ans et être suivi d'un stage d'au moins trois ans. L'opposition à ce règlement est quasi générale. Les compagnons, à qui il barre l'accès à la maîtrise, se rangent aux côtés des petits imprimeurs à qui tout durcissement de la réglementation interdit les petites tricheries qui assuraient la survie. Le réflexe corporatiste jouant encore, ils portent à leur tête Estienne, un « grand » en déconfiture. Celui-ci peut bientôt se targuer d'avoir derrière lui 300 partisans, autrement dit la quasi-totalité de la profession (on ne compte pas les apprentis qui ne sauraient en aucune façon avoir voix au chapitre).

Cette coalition obtient un certain succès en retardant l'enregistrement de l'édit royal par le Parlement, ce qui, à cette date où le pouvoir royal était très contesté, et avait besoin du soutien du Parlement pour se faire respecter, revenait à le rendre inapplicable. De fait le texte ne sera enregistré que le 7 septembre 1650.

Mais entre-temps, un élément nouveau est apparu : les compagnons ont établi le catalogue de leurs revendications spécifiques, et le Parlement, en même temps qu'il enregistre l'édit, satisfaisant ainsi les maîtres imprimeurs, prend un arrêt qui complète ce texte et en modifie la portée, en accordant aux compagnons des avantages particuliers.

Les compagnons réclamaient essentiellement une limitation de la durée du travail et la fixation d'un tarif : la tâche journalière des pressiers, jusque-là de 3 000 feuilles environ, devait selon eux être ramenée à 1 250

pour les impressions en bicolore. Comme les compagnons se tiennent en quasi-permanence dans la cour du palais, se chargeant notamment d'assommer les gardes quand ceux-ci veulent arrêter un artisan imprimeur ou un chansonnier convaincu d'avoir publié sans autorisation quelque pamphlet politique, ces Messieurs du Parlement leur concèdent quelques avantages raisonnables : la durée de la journée de travail sera au plus de 5 h. du matin à 8 h. du soir, sans autorisation de quitter l'atelier pendant la pause repas ; la tâche journalière est fixée à 2 500 feuilles par jour en noir et 2 200 en noir et rouge. Ce sont de bien petites concessions mais elles marquent au moins le succès de la contre-offensive des ouvriers, qui pour la première fois ont su rompre avec les traditions corporatives et lutter pour leurs intérêts propres.

LES ANNÉES DE HARCELEMENT

Avec la fin de la Fronde, le retour d'un calme relatif et d'une timide reprise économique, la lutte devient plus directe. Il est assez difficile d'en saisir les formes, complexes et souvent souterraines. Mais il faut insister sur le caractère remarquablement évolué et habile de l'action des ouvriers. Ils associent une action dans les ateliers, violente et illégale chaque fois que cela est nécessaire, et des démarches auprès des pouvoirs pour se faire reconnaître en tant que collectivité jouissant de l'existence juridique. Désormais l'opposition entre maîtres et compagnons est nettement établie et devient une véritable confrontation entre patrons et ouvriers.

Les conditions restent favorables aux compagnons, ils le savent et s'efforcent d'en tirer le meilleur parti. Troupes de choc de la Fronde, ils ont perdu un bon nombre d'entre eux dans l'insurrection. De ce fait les imprimeurs, en 1652-53 manquent de personnel : ils ont la tentation de recruter n'importe qui pour n'importe quel travail, ce qui conduirait à une déqualification grave, ou bien de débaucher les ouvriers de leurs concurrents. De leur côté, les compagnons, faisant valoir que la guerre civile a suscité une hausse brutale des prix, avancent des revendications considérables : trois fois plus de salaire pour deux fois moins de travail ! Ils réclament en effet que la tâche quotidienne soit abaissée à 1 200 feuilles et le salaire porté de 18 à 50 F.

Ces années-là sont marquées par une guérilla intense. Les compagnons ont alors pour marguilliers Jean l'Agonay et Mulier. Sachant qu'une grève générale qui les laisserait isolés pourrait être fatale à leur organisation encore faible, ils préfèrent recourir à des pratiques de harcèlement dont ils mettent au point un éventail très complet :

— la mise bas ou cessation du travail dans un atelier est une grève très limitée dans le temps et dans l'espace.

— la débauche et la mise en interdit signifient que lorsque un patron se montre trop dur, ses ouvriers le quittent et aucun autre ne peut venir s'embaucher chez lui.

— le contrôle de l'embauche implique qu'à Paris, Lyon, Rouen, Toulouse, nul compagnon ne peut, sans prendre de gros risques (mise à l'amende, coups, quarantaine) se faire embaucher sans consulter le marguillier.

— la chasse (armée) aux jaunes.

— la grève perlée : si un maître licencie un ouvrier, ses camarades, prétextant que son absence désorganise l'atelier, font traîner la besogne.

A cela les patrons répliquent en « semant des billets », c'est-à-dire en signalant les uns aux autres les ouvriers rebelles, et en refusant systématiquement les certificats de sortie.

Ce climat de tension est propice à la violence. Le 14 août 1653 l'imprimeur Langlois porte plainte contre Jean l'Agonay qui est venu semer le trouble chez lui, l'a invectivé, traité de « monopoleur », puis, les choses s'envenimant, l'a frappé, en présence de sa femme, son

fil et tout son personnel, et de plus l'a menacé de « l'interdit ». Les incidents se multipliant ; le 21 novembre 1653 les maîtres décident de constituer, parallèlement à leur syndicat officiel une commission de six membres, chargée de mettre les ouvriers à raison. Pour leur retirer l'avantage que leur confrère leur rareté, on décide de faire appel à des ouvriers « forains » (c'est-à-dire venus d'ailleurs) et à Paris viendront ainsi beaucoup d'ouvriers rouennais. De plus ils déposent au Parlement une motion demandant un assouplissement de la législation concernant les apprentis : il ne serait plus nécessaire qu'ils sachent le latin et le grec et leur nombre ne serait plus limité ; ainsi le groupe des compagnons s'accroîtrait rapidement, et ces éléments nouveaux étant moins qualifiés seraient moins exigeants, ce qui constituerait un facteur de division. En attendant, pour résister à une pression ouvrière qui s'intensifierait encore, ils envisagent le « lock-out ».

En riposte, les ouvriers organisent la chasse aux « Rouennais », et déposent supplique sur supplique auprès des pouvoirs. Le Parlement, pour tenter de ramener le calme, propose un compromis : le 14 juillet 1654 ; il accorde aux ouvriers 50 % d'augmentation (de 18 à 27 F par mois et 33 F pour les compositeurs en grec), et aux patrons le droit pour dix ans de recruter des apprentis ne sachant que lire et écrire le français et d'en tripler le nombre. Bien entendu cette cote mal taillée ne ramène aucun calme et le 8 octobre la commission des maîtres doit se résigner sous la pression des parlementaires inquiets des bagarres fréquentes à promettre le renvoi des « Rouennais », et ... à accepter de rencontrer des représentants des compagnons.

LE 24 FÉVRIER 1655

Au petit jeu des dates à retenir et des jours qui décident de tant et tant de choses, celle-ci mériterait bien une petite place. Ce jour-là, les maîtres imprimeurs de Paris représentés par leurs délégués Blaise, Lacoste, Langlois, Edme Martin et Droust reçoivent pour négocier les marguilliers des compagnons. Or ceux-ci, Mulier et l'Agonay (que Langlois devait être heureux de le revoir ainsi !) sont venus avec un acte notarié en bonne et due forme établissant leur qualité de représentants élus de leurs camarades... Ce document comme le reste des archives des compagnons ne nous est pas parvenu ; les maîtres déclarèrent à la sortie de la réunion qu'il ne portait qu'une quarantaine de signatures ; on peut les soupçonner d'avoir voulu minimiser ce nombre, mais de toute façon, à cette date, une quarantaine de signatures représentaient celles d'1/5^e des compagnons, ce qui est déjà fort considérable si l'on considère que le fait de coalition restait passible d'une peine consistant à « estre pendus et estranglez »...

La réunion ne donna aucun résultat, car les patrons avaient cru que les ouvriers s'y présenteraient avec des prétentions plus modestes et quand ils virent qu'il n'était rien ils refusèrent de poursuivre le dialogue. Mais pour les compagnons un point essentiel était acquis : ils avaient été reconnus comme interlocuteurs par la puissante fédération patronale ; les autorités, ayant connaissance de cette réunion ne l'avait pas interdite, ce qui équivalait à tolérer en fait leur confrérie. Désormais l'existence de cette dernière en tant qu'organisation représentative des ouvriers du livre était un fait publiquement établi, même si elle n'existait pas encore en droit. Leur action par la suite va se diversifier : ils maintiennent leur pression sur les patrons ; ils ne cessent de réclamer du Parlement une décision de justice reconnaissant officiellement leur association ; à l'intérieur de leur groupe ils s'attachent à renforcer l'unité et d'élever le niveau de conscience.

Ils obtiennent alors des succès importants. Le 12 juillet 1655 le Parlement prend un arrêt qui établit ainsi le bilan de la lutte :

— Le droit exceptionnel accordé un an plus tôt aux patrons de recruter des apprentis peu instruits est ramené de dix ans à trois ans.

— Interdiction est faite aux maîtres de « semer des billets ».

— Comme les ouvriers, ils devront respecter un préavis de huit jours quand ils voudront licencier.

— Le droit à payer pour accéder à la maîtrise est ramené de 300 à 30 F.

— Le prix des labeurs extraordinaires (travaux hors série) devra être à chaque fois débattu et faire l'objet d'un nouvel accord, au lieu de la reconduction automatique des conditions antérieures.

— Une Commission du Parlement est instituée, qui doit étudier dans quelles conditions les compagnons pourraient être représentés dans des réunions paritaires avec le bureau du syndicat patronal.

La victoire symbolique du 24 février est donc traduite dans les faits de façon bien tangible. La confrérie des compagnons imprimeurs se trouve ainsi renforcée et de fait tolérée.

Alain RANVIER.

Dans notre prochain numéro : les nouvelles batailles des imprimeurs.

LA SITUATION DE L'IMPRIMERIE A PARIS EN 1644

a) Données générales :

- Nombre d'entreprises : 76 dont $\left. \begin{array}{l} 1 \text{ d'Etat} \\ 75 \text{ privées} \end{array} \right\}$
- Nombre de Compagnons : 281
- Nombre d'Apprentis : 110

b) Répartition des entreprises :

Nombre d'entreprises : Importance
(Selon le nombre de presses)

Total	76	183
dont	1 atelier comptait 7 presses (Imp. royale)	
	5	5
	8	4
	11	3
	35	2
	16	1

POUR EN SAVOIR PLUS

On pourra consulter, mais en bibliothèque, car ils sont malheureusement ou bien anciens et introuvables en librairie, ou bien de prix très élevé :

- P. CHAUVET. — Les ouvriers du Livre en France. 1956. 3 vol.
- M.-J. MARTIN. — Livre Pouvoir et Société à Paris au 17^e s. 1969. 2 vol.
- MELOTTEE. — Histoire économique de l'Imprimerie. 1905. (Ancien, mais avec une bonne bibliographie sur les sources rares).
- RADIGUER. — Maîtres imprimeurs et ouvriers typographes. 1903.
- PINGTRINIER. — Histoire de l'imprimerie à Lyon. 1894. (A utiliser surtout comme catalogue de documents).

Notes de lecture

- « L’Affiche rouge » de Philippe Ganier Raymond chez Fayard : 19 F.

Le 21 février 1944, 23 partisans sont fusillés au Mont-Valérien. Communistes, juifs pour onze d’entre eux, ils étaient tous étrangers à l’exception de deux.

Le 1^{er} mars 1944, 15 000 affiches rouges souillent les murs de Paris. Au centre, dix portraits, dix visages qui se découpent sur les murs de la prison de Fresnes, dix photos prises un matin glacial de février 1944, quelques heures avant leur exécution, quelques mois avant la libération de Paris.

En 1939, la France compte 3 millions d’immigrés dont une partie est prise en charge par la M.O.I. (Main-d’Œuvre Immigrée), organisation de masse créée en 1924 par la C.G.T. On estime qu’au moins 300 000 d’entre eux participèrent à la résistance dont 50 000 les armes à la main.

Ces étrangers vont fournir à l’Organisation Spéciale (on ne parlera que plus tard de Francs Tireurs Partisans) des militants et des cadres expérimentés, forgés pour certains dans les Brigades Internationales, dans la lutte contre l’oppression qui les faisait s’expatrier pendant l’entre-deux-guerres : paysans hongrois, démocrates autrichiens, juifs polonais fuyant les pogroms, antifascistes italiens, Allemands antinazis, Roumains. « Dès janvier 1941, au moins dans la région parisienne, le dispositif est en place. On s’exerce déjà à l’action véritable ; dans les bois de Chaville et de Saint-Germain-en-Laye. Les Espagnols qui travaillent dans les poudrières ont volé les explosifs qu’ils ont remis aux artificiers hongrois. Les Italiens ont trouvé des caches, aux quatre coins de Paris, où ils stockent le matériel. Les tailleurs et les fourreurs juifs, à qui les Allemands ont eu la légèreté de passer commande de sous-vêtements, font baigner leur laine dans la poudre de verre : cela provoque immédiatement des plaies purulentes, inguérissables. »

En juin 1942, l’état-major décide la création de 4 unités. Le premier détachement est constitué de Hongrois et de Roumains, juifs ou non. Le deuxième est le détachement juif polonais, le troisième le détachement italien. Le quatrième est composé d’Espagnols et d’Arméniens. L’état-major doit approvisionner en armes et munitions et des règles très strictes sont fixées pour chaque partisan « couper toute relation avec des personnes étrangères à la lutte armée ; habiter seul, jamais à son domicile légal ; ne jamais avoir plus d’une fois des rapports avec la même femme, et ne jamais lui donner son vrai nom ; ne pas se livrer au marché noir, ne jamais porter ses papiers — vrais ou faux — au cours d’une action ; ne jamais détenir d’armes sur soi, sauf, bien entendu, pendant les actions ; remettre au responsable désigné — il s’agissait d’une femme en général — le ou les armes immédiatement après l’attentat, préciser le nombre de balles tirées, etc. »

Mais le cloisonnement entre les détachements ne fut pas toujours respecté ainsi que les lois de la clandestinité ce qui facilita la répression.

La vie de ces partisans, leur solitude, leur douleur mais aussi leur courage admirable, leurs actions exemplaires, Philippe Ganier Raymond nous les fait revivre dans son livre « L’Affiche rouge ». Un énorme travail

d’enquête lui a permis de nous dire qui étaient ces hommes à qui il dédie son livre « ces 24 hommes et femmes que l’on sortit de l’ombre et de la mort pour les exposer au pilori ».

On est stupéfait par l’action du 15 octobre 1942. Thomas Elek, dit Tomy, 15 ans, jeune Hongrois, dépose un explosif, caché dans un volume du Capital, dans la librairie Rive Gauche, qui n’offrait que des œuvres d’écrivains nazis.

Des femmes aussi luttèrent aux côtés des partisans. Leur mission était de porter les explosifs et les armes aux partisans sur le lieu de leur action. Quelques-unes d’entre elles se spécialisèrent dans le sabotage des camions allemands « elles opéraient très simplement. Déguisées en pauvresses, et portant un lourd cabas de toile cirée, elles regardaient fixement le sol comme si elles cherchaient des détritiques comestibles. Elles avançaient à petits pas, en se baissant tous les dix mètres. Les sentinelles gardant les camions ne prenaient jamais garde à ces demi-clochardes. Quand elles étaient tout près du véhicule, elles fouillaient prestement dans leur sac, en sortaient trois ou quatre grenades à retardement qu’elles coinçaient à l’intérieur d’une des grosses roues arrières ».

Parmi eux, Manouchian, le poète arménien connu pour sa lettre à Mélinée, sa femme. Il adhère au Parti communiste en 1935 et est chargé par la M.O.I. de regrouper les travailleurs étrangers dans la périphérie. C’est un chef politique, mais pas encore un partisan. « Ecoutez-moi... Vous me l’avez dit vingt fois : vous avez besoin d’un chef pas d’un partisan. D’un chef courageux capable de prendre des risques. Or, les risques, vous savez très bien que je sais les prendre. Je ne crains pas la mort. Simplement, je ne peux pas la donner. La mort, Dupont, elle me tord le ventre... » L’auteur raconte comment ses camarades de combat l’aidèrent à surmonter ses réticences au cours d’une action où, d’observateur, Manouchian devint l’acteur principal en lançant la grenade. Pas décisif pour lui comme il le raconte à Mélinée. « J’ai jeté ma grenade, et, après ce geste, on aurait dit que tout le poids du monde était tombé sur mes épaules. Je n’ai pas tué. J’ai accompli une œuvre magnifique. »

Leurs actions deviennent de plus en plus dangereuses, de plus en plus hardies, mais à partir du mois de juin 1943, les partisans étrangers se trouvent pris dans l’étau de la solitude. Les instructions sont rares, le matériel insuffisant. Pourtant, « les F.T.P. français et étrangers savaient parfaitement que, depuis la fin de 1942, les groupes gaullistes de Seine et de Seine-et-Oise avaient reçu des quantités considérables d’armes automatiques et de plastic. A plusieurs reprises, les responsables communistes avaient demandé, conformément aux décisions du C.N.R. à toucher leur part de ces trésors. On leur avait répondu qu’armes, explosifs et munitions se trouvaient en lieu sûr, que le stock, d’ailleurs, n’était pas tellement important, et qu’il convenait de ne pas l’entamer « avant les durs combats de la libération ».

Le 14 juillet 1943, après plusieurs coups de main importants, un ordre tombe : « Pas question de commencer avant l’heure les combats de la libération. » Un livre bouleversant à la mesure de ces hommes que Philippe Ganier Raymond a fait sortir de l’ombre.

Martine BENOIT

« Je m'étais engagé dans l'Armée de Libération en soldat volontaire et je meurs à deux doigts de la victoire et du but. Bonheur à ceux qui vont nous survivre et goûter la douceur de la liberté et de la paix de demain. Je suis sûr que le peuple français et tous les combattants de la liberté sauront honorer notre mémoire dignement. Au moment de mourir, je proclame que je n'ai aucune haine pour le peuple allemand et contre qui que ce soit, chacun aura ce qu'il méritera comme châtement et comme récompense. Le peuple allemand et tous les autres peuples vivront en paix et en fraternité après la guerre qui ne durera plus longtemps. Bonheur à tous... »

Lettre de Manouchian à Mélinée.

« L'AFFICHE ROUGE »

Cette affiche fut apposée à 15 000 exemplaires par les propagandistes nazis sur les murs de Paris.

Cliché B. N.



BULLETIN D'ABONNEMENT

20

ATTENTION : les numéros 1 à 14 sont épuisés

Nom Prénom
 Adresse
 Ville Code Postal
 Profession

- Je m'abonne à partir du numéro **Un an : 16 F - Soutien : 20 F - Etranger : 20 F**
 Pour tout changement d'adresse joindre 1 F - Merci - (Indiquez l'ancienne adresse)
 Je souscris un abonnement-diffusion (70 F) (5 exemplaires par trimestre)
 Je désire recevoir les numéros

Adressez vos chèques à :
LE PEUPLE FRANÇAIS B.P. 26
92 190 MEUDON

C.C.P. 2091.25 PARIS

DOSSIER SUR LES PAYSANS

BON DE COMMANDE

A retourner accompagné de 8 F + 2,20 F pour frais de port à :

Monique BAUDOIN, résidence Plein-Sud, 15, rue d'Estiennes-d'Orves - 38130 ECHIROLLES.

Nom Prénom
 Adresse Ville Code postal
CCP 2091.25 PARIS Chèques à l'ordre : « **LE PEUPLE FRANÇAIS** »

BRETAGNE, RENAISSANCE D'UN PEUPLE

- Ed. Gallimard, coll. « La France sauvage », 330 p.

Même si l'on est réticent à l'égard des thèmes régionalistes, on consultera avec intérêt cet ouvrage clair et vivant. Il faut préciser tout de suite qu'il a le mérite de poser, dans sa dernière partie, tout crûment, la question de la « nation Bretonne »... aux historiens justement...

La première partie évoque la grève du « Joint Français », et les actions paysannes de 1960-1962 : les « batailles du chou-fleur et de l'artichaut ». La seconde partie qui nous paraît la plus riche, analyse les traditions du mouvement ouvrier et du mouvement paysan en Bretagne. Nous y relevons notamment les pages consacrées aux luttes des ouvriers de Saint-Nazaire : « Le Peuple Français » a déjà abordé ce sujet, mais les pages qui retracent ici cette série d'actions fourmilleront de suggestions de recherches et d'idées d'articles possibles...

- Les Editions FRANÇOIS MASPERO viennent de publier une réimpression en fac-similé de l'ouvrage de Fernand et Maurice PELLOUTIER, publié en 1900. « LA VIE OUVRIERE EN FRANCE » est le fruit d'un long travail d'enquête sur les salaires, les journées de travail (de 10, 12 heures et plus par jour), les conditions de travail, la mortalité professionnelle des ouvriers de ce que les historiens osent encore avec un certain cynisme appeler « la Belle Epoque ». De longs développements sont consacrés aux femmes salariées, aux enfants et à leurs

problèmes spécifiques. L'ouvrage est dense et bien documenté, fourmille de détails et de comparaisons avec les Etats industriels d'Europe et d'Amérique. Il est un véritable outil de travail pour les enseignants mais aussi et surtout pour les syndicalistes qui y trouveront de nombreuses références pour leur action quotidienne. On jugera de la richesse et de la qualité de l'ouvrage à travers quelques extraits choisis au hasard des pages.

« Voici les casseuses de sucre. Priez l'une d'elles de vous montrer sa main. Les ongles sont à demi-rongés ; l'extrémité du doigt présente un méplat produit



Terre-Neuvas.

Cliché L.P.F.

LIBRAIRIES RECOMMANDÉES PAR « LE PEUPLE FRANÇAIS »

ANGERS : CHANT DU MONDE, 15 bis boulevard Foch.

ANNECY : LE ROUGE ET LE NOIR, 55 bis rue Carnot.

AVIGNON : LA MEMOIRE POPULAIRE, 70 rue Bonneterie.

BELFORT : LA GUIGUE, 16 Quai Charles-Valet.

BORDEAUX : CENTRE LIB. 33, 26 rue Saint-James.
MIMESIS, 5 bis rue Grassi.

BOULOGNE-BILLANCOURT : GERMINAL, 180 rue de Billancourt.

BREST : GRAFFITI, 210 rue Jean-Jaurès.

BRUXELLES : LIBRAIRIE POUR, 14 rue de la Tulipe.

CASTRES : LIBRAIRIE SAINT-JEAN, 16 rue Victor-Hugo.

CARCASSONNE : LIBRAIRIE DE LA CITE.

CLERMONT-FERRAND : JEAN ROME, 1 rue des Gras.

COGNAC : LE TEXTE LIBRE, 13 rue H.-Fichon.

CONFLANS-STE-HONORINE : LES RENCONTRES, 42 avenue CARNOT.

DOUAI : LAUVERJAT, place d'Armes.

GENEVE : LE KIOSQUE DU BOULEVARD, 13 bd G. Favon.

GRENOBLE : L'ARLEQUIN, 54 galerie de l'Arlequin.
UNIVERSITE, 2 square des Postes.
LE POISSON SOLUBLE, 13 rue B.-Blanchard.
LES YEUX FERTILES, 7 rue de la République.

LE MANS : LA TAUPE, 2 quai Amiral-Lalande.

LILLE : EUGENE POTTIER, 36 rue de la Clef.
L'ŒIL OUVERT, 56 rue de Cambrai.

LIMOGES : PETIT, place Denis-Dussoubs.

LONDRES : COLLECT'S LONDON BOOKSHOP, 64 Charing Cross.

LYON : FEDEROP, 11, rue du Doyenné, 5°.
POPULAIRE, 226 rue Duguesclin, 3°.
SOLEIL NOIR, 210 rue de Créqui, 3°.
LA FORCE DU LIVRE, 33 rue René-Laynaud.

MARSEILLE : LIRE, 16 rue Sainte (1°).
POTEMKINE, 2 place N.-D.-du-Mont (6°).

MONTPELLIER : LA DECOUVERTE, 18 rue de l'Université.

NANCY : LE TEMPS DES CERISES, 16 rue Gustave Simon.

NANTES : « 71 », 29 rue Jean-Jaurès.

NICE : LE TEMPS DES CERISES, 50 bd de la Madeleine

ORLEANS : LES TEMPS MODERNES, rue N.-D.-de-Recouvrance.

PARIS I : PARALLELES, 47 rue St-Honoré.

PARIS IV : LAPUCE A L'OREILLE, 19 rue des Rosiers
LA SOURIS PAPIVORE, 4 rue Ste-Croix-de-la-Bretonnerie.

PARIS V : LIBRAIRIE 73, 73 bd Saint-Michel.
DERIVES, 13 rue des Fossés-St-Jacques.
P.U.F., 49 bd Saint-Michel.
LES DEUX MONDES, 10 rue Gay-Lussac.

PARIS VI : NORMANN BETHUNE, 76 bd Saint-Michel.

PARIS IX : C.F.D.T., rue de Montholon.

PARIS XI : CINEMA-LIBRAIRIE 14 JUILLET, 4 boulevard Beaumarchais.

PARIS XII : LIAISONS DIRECTES, rue d'Aligre.

PARIS XIII : LA BOUQUINERIE, 11 rue Barrault.

PARIS XIV : TSCHANN, 83 bd de Montparnasse.

PARIS XV : TRIBUNE SOCIALISTE, 9 rue Boromé.

PARIS XX : LES HERBES SAUVAGES, 70 rue de Belleville.

PAU : L'ETINCELLE, 30 rue Pasteur.

QUIMPER : CALLIGRAMMES, 31 rue des Reguaires.

REIMS : LE GRAND JEU, 20 rue Colber.
MATOT-BRAINE, 2 rue du Cadran-St-Pierre.

RENNES : LE MONDE EN MARCHÉ, 37 rue Vasselot.
LA DIALECTIQUE SANS PEINE.

ROUEN : L'ARMITIERE, 12 bis rue de l'Ecole.

SAINT-BRIEUC : LE SEL DE LA TERRE, 14 rue Maréchal Foch.

STRASBOURG : LIB BAZAR, 1 rue des Veaux.

TOULOUSE : LIB. DEMAIN, 30 rue Gatien-Arnoult.

TOURS : LA BOITE A LIVRES, rue des Halles.

par l'usure de la chair... Quelquefois, ce ne sera plus un doigt que vous verrez, mais un moignon sanglant que l'ouvrière recouvre d'un linge, non pas tant pour moins souffrir que pour ne pas tacher le sucre qu'elle manipule. La malheureuse n'a même pas la ressource d'une callosité protectrice. Le sucre râpe tout. »

L'exploitation des enfants n'a rien à envier à celle des femmes et les exemples abondent : « Ramasser les pierres, dit encore la « Revue britannique » est la pire espèce de travail auquel puissent être employés les enfants et les femmes. Il a pour effet, comme la récolte des navets, de tendre l'épine dorsale et les reins, et de les affecter d'une manière permanente. Les pierres des champs sont ramassées dans des tabliers suspendus au cou et aux épaules, et il n'est pas rare qu'une seule personne en ramasse jusqu'à huit et neuf hectolitres par jour. C'est un travail effroyable pour les enfants, et cependant on a vu six petits malheureux, dont l'aîné n'avait que six ans, en ramasser 50 000 kilogrammes en quinze jours. « Les enfants, disait un vieux gangmaster, se tirent mieux de ce travail en travaillant huit heures par jour que neuf ; seulement, dans la dernière heure, ils demandent quarante fois quelle heure il est. » Ces conditions de vie et de travail entraînent un vieillissement précoce et une forte mortalité professionnelle. A Saint-Chamond « dans la plupart des usines, le couchage des ouvrières est dans les plus détestables conditions d'hygiène et de moralité. Les dortoirs sont des combles où les ouvrières gèlent l'hiver et étouffent l'été. Mal aérés et trop petits, ils sont dans un état de malpropreté déplorable. Les enfants et les femmes sont couchés à deux dans le même lit, et on ne renouvelle les draps que tous les deux mois. Ces jeunes ouvrières sont usées ; à dix-huit ans, elles en paraissent trente. Certains établissements sont surnommés les tombeaux des enfants de la Haute-Loire ».

Dans le même chapitre, on trouve une description de la vie des pêcheurs : « Chaque année, partent pour la pêche d'Islande 2 000 pêcheurs, dont 200 mousses, répartis sur une centaine de bateaux. Ces hommes n'ont point de bagages. Entassés en un affreux réduit, ils ne reçoivent en cas de maladie aucun secours. De temps à autre ils rencontrent sur leur route quelque « bateau-cabaret » qui leur apporte l'alcool, l'eau-de-vie anisée, le schnaps de Hollande, et qui, après les avoir dépouillés de leur gain, leur ouvre des crédits qu'il faudra solder

au retour en filets, en cordages et même en poissons. Plus misérable encore, si c'est possible, est l'existence des pêcheurs envoyés à Terre-Neuve. Leurs bateaux n'embarquent d'eau douce que pour les besoins de la cuisine, et l'on n'en peut renouveler la provision, les tonneaux qui la contiennent servant, à mesure qu'ils sont vides, à recevoir le poisson capturé. Jamais les matelots ne se lavent, jamais ils ne quittent leurs bottes, et il leur est interdit d'avoir une paille, que l'humidité d'ailleurs ne tarderait pas à pourrir. Tous couchent sur la planche ; tous s'en remettent à la vigueur de leur constitution de guérir les affections pulmonaires et rhumatismales que détermine le passage continu du chaud au froid ou de fermer les fractures gagnées à la manœuvre et les blessures causées par les poissons. »



Cliché Roger Viollet

DOSSIER PAYSANS

Savez-vous que de l'an 1000 à la Révolution de 1789 plusieurs centaines de révoltes armées et de mouvements anti-fiscaux paysans ébranlèrent le monde féodal ? Sous le règne de Louis XIV, on ne compte pas moins d'une révolte par an. Notre dossier sur les paysans, vous propose de découvrir leur véritable histoire. Les premiers numéros étant épuisés, nous avons donc refondu et complété les articles sur ce thème, en y ajoutant des inédits comme les Jacques de 1358 et les Bonnets Rouges de Bretagne (1675). Cent-vingt pages illustrées de cartes, de graphiques et de gravures.

(Bulletin de commande page 27)

AU SOMMAIRE DU DOSSIER

- Les conventicules normands.
- Avant les Jacques.
- Les Jacques.
- Le XVI^e siècle.
- Les Rustauds.
- XVII^e - XVIII^e.
- Ces Rois qui font l'impôt.
- Les Croquants.
- Les Nu-Pieds.
- Les Bonnets Rouges.
- Les communautés paysannes.
- La Résistance aux corvées.
- 1789. La Révolution des paysans.

UNE VIEILLE DAME : LA CENSURE

Outre de difficiles conditions de travail, les imprimeurs doivent affronter sous l'Ancien Régime la surveillance constante de l'Etat. Au début du XVIII^e siècle, des règlements très sévères sont pris contre les imprimeurs qui ne peuvent entamer un travail sans une autorisation royale préalable. Perquisitions, saisies peuvent intervenir à toute heure dans l'atelier. Des amendes très lourdes atteignent ceux qui contreviennent à la réglementation. La censure royale oblige donc les auteurs de pamphlets politiques ou sociaux, de plus en plus nombreux après le règne de Louis XIV, à se tourner vers l'étranger pour faire imprimer leurs ouvrages. Les imprimeurs suisses, anglais, et surtout hollandais sont les plus sollicités.

La surveillance de l'Etat doit alors s'établir aux frontières afin d'empêcher la distribution aux libraires français de volumes jugés subversifs.

Le 25 août 1781, un arrêté est pris obligeant tous les libraires étrangers à envoyer à la chambre la plus proche de la frontière les « *ballots de livres, estampes, musique, cartes, etc. qu'ils voudraient faire introduire en France* ». Là, un inspecteur examine les ballots qui lui ont été apportés par un voiturier.

Afin d'éviter que les routiers ne détournent les livres de cette destination, on les menace de 500 livres d'amende et de la confiscation de leurs chevaux. En outre, les commis des fermes (1) reçoivent l'ordre de saisir toutes les caisses qu'ils trouveraient en contravention.

A Paris, un bureau de douane spécial est ouvert, rue du Bouloï, où sont examinés également tous les livres en provenance de Bretagne, Normandie ou Picardie. En effet, c'est par ces provinces qu'entraînent la plupart des livres imprimés en Angleterre et aux Pays-Bas. Enfin, sur ordre du roi, des perquisitions pouvaient avoir chez les libraires, suivies de saisies et d'emprisonnement. Enfin, pour faire obstacle aux ventes, l'Etat fixe des droits d'imposition très lourds sur les librairies étrangères : les ouvrages imprimés à l'étranger coûtent deux fois plus cher ! La clientèle populaire en est donc écartée.

Contre cette surveillance, auteurs et libraires doivent user de stratagèmes et surtout gagner la complicité des employés des douanes. Ceux-ci acceptent parfois de faire passer les ballots de livres comme marchandises de peu de valeur et d'éviter ainsi leur ouverture et leur saisie. Afin de déjouer les poursuites des inspecteurs, les ballots sont changés de destination et entreposés clandestinement dans des villes moins surveillées où les colporteurs viennent se ravitailler. Ainsi acheminés par petites quantités par les marchands ambulants, les livres échappent plus facilement à la saisie.

Cependant, de grands coups de filet sont réalisés, comme ce fut le cas à la foire de Beaucaire, où 40 ballots de livres interdits, entrés en France par l'enclave pontificale d'Avignon, furent saisis.

Que deviennent les ouvrages confisqués par le lieutenant de police ?

Une fois les ballots ouverts, les employés des douanes lient ensemble tous les exemplaires d'un même ouvrage. Ceux-ci sont consignés par ordre alphabétique sur un registre : sur chaque prise, 20 exemplaires sont prélevés pour être conservés à la Bastille, et 12 ou 15 pour les distributions d'usage. Puis un jour de déchirage est fixé ; celui-ci sera fait « *le plus promptement possible, tant par de bas officiers... que par des garçons du cantonnier qui achètera le papier déchiré* ».

Lorsque des paquets exigent une attention particulière, le lieutenant général de police est présent à la « cérémonie ». Dans le cas contraire, seul assiste aux travaux préparatoires le garde des archives ou un officier de l'état-major. Les frais nécessités par le déchirage sont payables sur le produit de la vente du papier déchiré.

Après inscription sur le registre du nombre d'inventaires saisis, du nom de l'imprimeur, du titre de l'ouvrage, et du motif de la saisie, les livres sont « *supprimés et lacérés en la manière accoutumée* ». Quand cela est possible, (dans le cas d'un ouvrage saisi chez un imprimeur français), les planches d'impression sont grattées et brisées.

Ainsi, un grand nombre d'ouvrages furent définitivement enterrés et n'ont jamais été diffusés parmi le public malgré la vigilance des imprimeurs et des libraires, la chasse aux livres était déjà affaire de police.

Claude RAGACHE.

EXTRAIT DU REGISTRE DE SAISIE DES LIVRES DU 13 MAI 1783

385 exemplaires	Ministère de M. le Comte de Maurepas	Libellé contre ce ministre
534 exemplaires	Essais sur la vie d'Antoinette	Libelle abominable contre la reine
300 exemplaires 400 exemplaires	De l'administration provinciale par M. le Trône	Ouvrage saisi et retenu par ordre de M. Le Garde des Sceaux et de M. Necker
Toute l'édition	Amours de Charlotte et Antoinette	Pièces de vers et gravures très injurieuses à la Reine
Toute l'édition ou à peu près	Porte-feuille d'un talon rouge	Libellé contre toute la cour
Toute l'édition	Préface de l'histoire de Louis XVI	Diatribes sur le règne dernier et le commencement de celui-ci

(1) Collecteurs d'impôts.

LA CENSURE PONTIFICALE : AUTODAFE D'UN LIVRE AU XVIII^e SIÈCLE A ROME

On dresse dans une place publique un vaste échafaud, et à trente pas un bûcher. Les cardinaux montent sur l'échafaud ; le livre proscrit est présenté lié, garotté, de petites chaînes de fer, au cardinal doyen ; celui-ci le donne au grand inquisiteur qui le rend au greffier ; le greffier le donne au prévôt ; le prévôt à l'huissier ; l'huissier à un archer et l'archer au bourreau. Ce dernier l'élève en l'air, en se tournant gravement vers les points cardinaux ; ensuite, il délie le prisonnier ; il le déchire feuille à feuille et il trempe chaque lambeau dans de la poix bouillante ; enfin, il verse le tout dans un bûcher ; et le peuple, à ce signal, crie anathème aux philisophes.

Le courrier des lecteurs

Monsieur P... Francis, lecteur de Marly-le-Roi, nous fait parvenir les précisions suivantes :

1) — *Les ateliers nationaux* : Quand j'étais un petit garçon, dans le début des années trente, mon père m'amenait parfois à Versailles à pied. L'une des routes (je crois que c'était celle du pont de Suresnes), mon père l'appelait « la route des quarante sous ». Il m'avait expliqué que cette route avait été ouverte (ou refaite) par les ouvriers des ateliers nationaux qui gagnaient 2 francs, soit quarante sous par jour. Mon père était né en 1872 et mon grand-père avait 21 ans en 1848, ce qui explique que l'expression se soit transmise jusqu'à moi.

2) — *Les proscrits de la Commune en Belgique* : J'ai appris avec beaucoup d'intérêt que les proscrits « intellectuels » se réunissaient au Café du Cygne. En effet, plusieurs Belges m'ont dit que c'est dans ce même café que Marx allait écrire en 1847, je crois, au cours d'un séjour à Bruxelles.

La Maison du Cygne est l'une des plus belles de la Grand-Place de Bruxelles. L'ancien café est occupé aujourd'hui par le Cercle de l'Ommegang, où sont inscrits tous les nobles de Belgique. Il n'y a évidemment aucune plaque commémorative. Le reste de l'immeuble est occupé par un restaurant, l'un des plus chers de Belgique, et peut-être d'Europe.

LÉGISLATION DU TRAVAIL : Les lois ne suffisent pas toujours. Ainsi, en 1895, « *Les jeunes ouvriers ci après nommés* :

Médrinal Émile, né le 28 Mars 1878,
Martin Albert, né le 6 Avril 1878,
Leroy Charles, né le 3 Mai 1878,
Lepicard Georges, né le 12 Mars 1879;

ayant tous quatre moins de 18 ans révolus, ont commencé leur journée de travail le Samedi 1^{er} Juin, à 6 heures du matin, pour continuer jusqu'au Dimanche 2 juin, à la même heure, avec un premier repas d'une heure à deux heures du soir, pour le dîner, et un second repas de huit heures à huit heures et demie du soir pour le souper, soit vingt-deux heures et demie de travail effectif sur vingt-quatre heures.

Le jeune Leroy Charles n'était pas inscrit sur le registre. Ces quatre jeunes ouvriers ont donc été employés en contravention : 1^o en travaillant plus d'onze heures par jour ; 2^o en travaillant la nuit ; 3^o en travaillant plus de six jours par semaine, le travail s'étant étendu à la journée du dimanche matin après avoir duré pendant toute la semaine précédente. » (extrait d'un procès verbal). Envoyé par un lecteur Michel S... de Saint-Étienne-du-Rouvray.

UNE SÉQUESTRATION AU XIV^e SIÈCLE

Année 1306 : pour la sixième fois, Philippe IV dit le bel (1268-1314) altérait les monnaies ce qui lui permettait de payer ses dettes en argent de bas aloi (1) ; quant à celle qu'il avait fait frapper auparavant, elle n'était plus reçue que pour le tiers de sa valeur nominale (2) ! De riches bourgeois voulant percevoir les loyers en monnaie forte provoquèrent la colère des Parisiens. En refusant de recevoir les délégués du peuple de Paris venant lui exposer leurs plaintes, le roi suscita une émeute. Les épiciers, les foulons (3), les tisserands et les taverniers décidèrent de séquestrer le roi et ses barons, dans le Temple (4). En empêchant qu'on leur portât des provisions, les Parisiens pensaient contraindre le roi à les écouter. Des barons ayant fait courir le bruit qu'Etienne

Brette (un bourgeois fortuné) avait conseillé l'altération des monnaies, une grande partie de la foule massée devant le Temple partit piller sa maison. En créant cette diversion, le roi put mettre ses archers en mouvement. Il fit pendre aux arbres des environs de Paris un grand nombre de ceux qui avaient défié sa puissance et sa malhonnêteté...

Philippe NOEL.

- (1) Monnaie dépréciée.
- (2) Valeur fixée d'une monnaie, sans rapport avec le poids d'argent ou d'or contenu.
- (3) Ouvrier qui resserre et anevêtre les fibres de la laine pour lui donner force et moelleux.
- (4) Nom donné au monastère fortifié des Templiers à Paris. Se trouvait dans le III^e arrondissement.



Cliché L.P.F.

Ordonnance royale de 1634

SUR LA DISCIPLINE AU SEIN DES VAISSEAUX DE L'ESCADRE

Qui jurera Dieu, de la Vierge et des Saints pour la première fois sera 24 heures aux fers, au pain et à l'eau; à la seconde fois, il aura la cale; à la troisième fois, il sera jeté à la mer.

Celui qui désobéira à son chef ou officier pour la première fois, aura trois coups de corde; à la seconde, sera passé sous la quille.

Il est défendu, sous peine de mort, de mettre la main à l'épée ou au couteau dans le bord.

Celui qui querellera ou injuriera son camarade sera plongé trois fois dans la mer.

Nul ne se mêlera de médire des nations alliées et de la Couronne, sous peine de punition exemplaire.

Ceux qui feront des séditions ou révoltes dans les navires seront jetés à la mer.

Celui qui jettera des victuailles, dans le bord ou à la mer, aura la cale.

Ceux qui feront leurs ordures dans le vaisseau ou sur les cordages seront 24 heures aux fers; la deuxième fois, ils auront la cale; la troisième, ils auront plus grave puni.

Celui qui s'en ira sans congé sera pendu.

Ceux qui fumeront du tabac entre deux ponts seront 24 heures aux fers; la deuxième fois ils auront la cale; la troisième, ils auront plus grave punition.

La nuit, on ne fumera point du tout, comme aussi nul ne tiendra de bouts de chandelle allumés contre le bord, ni aucune sorte de lumière que celle qui sera ordonnée par le capitaine, sous peine de punition.

